

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 26 février 2019**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 19 décembre 2018.

1. FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2018 en section Investissement
2. FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention pour l'étude culturelle de l'abbaye- Programme européen LEADER/FEADER
3. BIBLIOTHEQUE - Projet extension des horaires d'ouverture – Première tranche : Mise en place de la technologie RFID et réaménagements de l'espace accueil
4. CULTURE - Labellisation « Ville et Métiers d'art »
5. ENVIRONNEMENT - Délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan
6. ENVIRONNEMENT - Charte de l'Arbre - composition du comité de pilotage
7. RESSOURCES HUMAINES - Tableau des effectifs – Mise à jour
8. RESSOURCES HUMAINES - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
9. RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal
10. AFFAIRES IMMOBILIERES - Demande de cession de la parcelle cadastrée AB n°147 située dans la zone industrielle de Dinan
11. AFFAIRES GENERALES - Lotissement « *impasse des Prés Rudois* » - Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public
12. URBANISME - Dénomination d'une voie à la Marotais (Léhon)
13. URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la maison « Boucher » depuis la rue Chateaubriand

14. URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 7 place des Cordeliers - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER
15. URBANISME - Restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER
16. ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service **public d'élimination des déchets pour l'année 2017**
17. ENVIRONNEMENT - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2017
18. CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Motion/voeu :

19. MOTION pour le maintien et le développement de la maternité du centre hospitalier de Dinan
20. VCEU de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots »

**Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 20 février 2019**

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Lechien', written over a horizontal line.

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 26 février 2019, à 20 heures**, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 20 février 2019.

Membres en exercice : 53

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, M. ORHANT, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE, Mme BRINDEJONC, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARREFAIRIER, M. de POMMEREAU, M. BRAULT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme MASSART (pouvoir à Mme PATRY), Mme DESRAME (pouvoir à Mme PARIS), Mme TRISTAN (pouvoir M. BADOUAL), M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT).

ÉTAIENT ABSENTS : Mme DAGUIER, Mme PAULANGE, M. LEROUX, Mme RIO, Mme COURDAVAULT.

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le maire déclare la séance ouverte et propose M. SACHET comme secrétaire de séance.

M. DEGRENNE, maire délégué, annonce la démission de deux conseillers municipaux à compter de ce jour, pour causes personnelles : M. Jean-Michel FROITIER et Mme Céline FRERET. Il les remercie pour leur implication dans la vie communale.

M. SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le maire laisse la parole à une délégation intersyndicale du centre hospitalier René Pléven, présente ce soir pour demander au conseil municipal d'adopter une motion pour le maintien et le développement de la maternité de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal.

M. le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter cette motion en fin de séance.

M. le maire demande s'il y a des observations sur le relevé de décisions de la séance du 19 décembre 2018. Le relevé de décisions est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2018 en section Investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend ACTE** que le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 2 060 588,63 €

Recettes d'Investissement : 1 240 729,48 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 23 892,63 €

Recettes d'Investissement : 22 355,00 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 246 302,94 €

Recettes d'Investissement : 0 €

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 4 708,33 €

Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie : Néant

Affaire n°2 - FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention pour l'étude culturelle de l'abbaye- Programme européen LEADER/FEADER

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le principe du lancement d'une étude culturelle de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon ;
2. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération ;
3. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme européen LEADER/FEADER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;

4. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER/FEADER.

La discussion à laquelle prirent part Mme LE GUIFFANT, M. BERTIER et M. BOBIGEAT figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 - BIBLIOTHEQUE – Extension des horaires d'ouverture – Première tranche : mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence) et réaménagement des espaces d'accueil

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le projet de mise en place de la RFID et de réaménagement des espaces d'accueil de la Bibliothèque municipale de Dinan ;
2. d'approuver le plan de financement de l'opération ;
3. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 114 785 € H.T., soit 137 742 € T.T.C ;
4. de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture ;
5. d'autoriser M. le Maire à organiser les procédures de consultation et à signer les marchés correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, Mme LE GUIFFANT, M. BERTIER et M. DERU figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 - CULTURE – Labellisation « Ville et Métiers d'art »

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'autoriser M. le maire à signer la convention avec l'association « Ville et Métiers d'art » pour l'obtention du label « Ville et Métiers d'art ».

Affaire n°5 - ENVIRONNEMENT - Délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 40 voix POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT), Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE) de valider les principes de la délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BERTIER, M. DERU, M. HELLIO, Mme GUILLEMOT, et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 - ENVIRONNEMENT - Charte de l'Arbre - Composition du comité de pilotage
Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'arrêter la composition du comité de pilotage « Charte de l'arbre » et de désigner les élus y siégeant ainsi :

- 9 élus (Mme PARIS, Mme MERDRIGNAC, M. LAGREE, Mme GUILLEMOT, M. HELLIO, M. GOMBERT, Mme MIEL-GIRESSE, M. FORGET, Mme LAISNE)
- La responsable du service développement durable
- Le responsable du service espaces verts
- La responsable du service urbanisme
- Le responsable du service patrimoines
- 1 représentant de la commission « Promenades et arbres de Dinan » de la société des amis du musée et de la bibliothèque de Dinan (S.A.M.B.)
- Des représentants de la société civile

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU, M. DEGRENNE et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – Mise à jour
Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} mars 2019 tel qu'il est présenté en annexe.

Affaire n°8 - RESSOURCES HUMAINES - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accorder les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public à temps complet ou à temps partiel relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière	Cadre d'emplois
Administrative	Adjoints administratifs, rédacteurs
Technique	Adjoints techniques, Agents de maîtrise, techniciens
Culturelle	Adjoints du patrimoine, assistants de conservation
Police	Agents de police municipale, chefs de service PM
Médico-sociale	ATSEM
Animation	Adjoints d'animation, animateurs

2. d'autoriser M. le maire à mandater des « heures complémentaires » aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public à temps non complet dès lors qu'ils appartiennent à l'un des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessus.

Affaire n°9 - RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur : M. le maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 voix POUR et 2 OPPOSITIONS** (Mme BRIEC-LAME, M. FORGET) :

1. de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
2. d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
3. de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Anne COLLIOU, receveur municipal,
4. d'imputer la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6225.

Affaire n°10 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°147 située dans la zone industrielle de Dinan

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de solliciter auprès du juge commissaire l'acquisition de la parcelle, cadastrée AB n°147, au profit de la commune nouvelle de Dinan pour une somme de 40 000 €. Tous les frais d'actes relatifs à cette cession étant à la charge de la commune ;
2. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. DERU et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 - AFFAIRES GENERALES – Lotissement « impasse des Prés Rudois » – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accepter la rétrocession des espaces communs (surface voirie, espaces verts, bassin) désignés dans le tableau ci-dessus au profit de la Commune Nouvelle de Dinan ;

2. de classer dans le domaine public communal les parcelles désignées dans le tableau ci-dessous ;

Parcelles cadastrales		Nature du terrain	Contenance (en mètre carré)
section	numéro		
AC	172	Voirie	212
AC	173	Voirie	184
AC	174	Espace Vert	35
AC	175	Bassin	598
AC	176	Espace Vert	264
AC	177	Voirie	3
AC	178	Espace vert	20
AC	190	Voirie/Espace vert	1924
AC	192	Espace vert	38
AC	119	Voirie	10
		TOTAL	3288

3. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier.

La discussion à laquelle prirent part M HELLIO et M. GOMBERT figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 - URBANISME - Dénomination d'une voie à la Marotais (Léhon)

Rapporteur : M. GOMBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer « *allée du Clos Briho* » la voie entre l'avenue de la Grande Haye et le hameau de la Marotais.

Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la maison « Boucher » depuis la rue Chateaubriand

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer « *impasse Chateaubriand* » la voie privée qui dessert, depuis la rue Chateaubriand, cinq habitations et le terrain communal « Boucher » située en fond d'impasse.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. HELLIO et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 - URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 7 place des Cordeliers - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la restauration de l'immeuble sis 7 place des Cordeliers.

La discussion à laquelle prirent part Mme BRIEC-LAME, Mme MISSIR et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 - URBANISME - Restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie.

Affaire n°16 - ENVIRONNEMENT – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, Mme GUILLEMOT, M. FORGET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°17 - ENVIRONNEMENT – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2017

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

Affaire n°18 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par M. le maire depuis le 30 juillet 2018.

Numéro	Date	Objet
2018/45	30/07/2018	Travaux Illumination Hôtel de ville
2018/46	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33993
2018/47	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33994
2018/48	14/09/2018	Tarifs du forum des associations
2018/49	15/09/2018	Création d'une régie de recettes : location de salles
2018/50	06/12/2018	Acte complémentaire Régie tour de l'horloge
2018/51	06/12/2018	Acte complémentaire Régie château
2018/52	14/12/2018	Tarif vente ouvrage « Lettres de M Méheut à Y Jean Haffen»
2018/53	14/12/2018	Tarifs du Service Culturel pour 2019
2018/54	14/12/2018	Tarifs du Service des Musées pour 2019

Numéro	Date	Objet
2018/55	14/12/2018	Tarif stage de peinture du 27 au 28 décembre 2018 Musée YJH
2018/56	14/12/2018	Tarifs Bibliothèque pour 2019
2018/57	14/12/2018	Tarifs Police municipale pour 2019
2018/58	19/12/2018	Tarifs location de Box 2019
2018/59	19/12/2018	Tarifs groupe VARIANT
2019/01	07/01/2019	Travaux d'aménagement Eaux pluviales - rue des Rouairies
2019/02	07/01/2019	Travaux d'effacement de réseaux - rue des Rouairies
2019/03	28/01/2019	Tarifs 2019 Service Patrimoines

L'ordre du jour est épuisé.

M. le Maire informe l'assemblée du décès de Mme Véronique DAVERIO, présidente du festival de musique classique de Dinan depuis dix ans. M. le Maire salue son action et propose que son nom soit donné au festival de musique lors du prochain conseil municipal.

M. le Maire fait également part à l'assemblée de l'agression du chef de la police municipale, M. Tony CRESPIEN, le 7 février dernier. M. le Maire rappelle que le métier de policier municipal est devenu un métier difficile et apporte le soutien du conseil municipal à M. CRESPIEN ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la police municipale.

M. le Maire annonce que la ville a reçu le prix « Zéro phyto » dernièrement.

Deux motions sont ensuite proposées au vote du conseil municipal.

Motion pour le maintien de la maternité à Dinan

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal adopte à l'**UNANIMITE** la motion proposée par l'intersyndicale du centre hospitalier René Pléven demandant le maintien et le développement d'une maternité sur le centre hospitalier de Dinan.

Vœu de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots »

Rapporteur : M. FORGET

Le conseil municipal adopte **par 37 voix POUR et 10 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BARBE, M. BIGOT, M. CROCHETTE, M. TOUMINET, Mme LE GUIFFANT, M. ORHANT, M. GUILLAUD, M. GOMBERT et M. BONENFANT) le vœu de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots » présenté par le groupe Opp'Dinan !

M. PASINO ne prend pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part M. PASINO, Mme MISSIR, M. FORGET, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET et M. le maire figurera au sein du procès-verbal.

La séance est levée à 23h45.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 FEVRIER 2019**

M. Maxime SACHET fait l'appel.

Didier LECHIEN (Maire)

Avant de passer à l'ordre du jour et de faire l'appel, je vais passer la parole à M. Bougis au nom de l'intersyndicale du centre hospitalier René Pléven.

M. BOUGIS

Bonsoir à tous, comme promis lors du conseil communautaire, nous faisons le tour des conseils municipaux des communes du pays de Dinan. Nous souhaitons avoir des délibérations de chaque conseil. On revient vers vous sur le dossier de l'hôpital. Cette délibération pourra être ensuite transmise à la préfecture puis nous être retournée.

Lecture de la motion par deux représentants du personnel de l'hôpital.

« Le maintien de la maternité accouchante au centre hospitalier de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, pédiatrie...)

La disparition de la maternité entrainerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24.

Le centre hospitalier René Pléven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le centre hospitalier de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou St-Brieuc. »

M. le Maire, on vous demande de passer cette délibération ce soir. On connaît votre position puisque vous êtes président du conseil de surveillance de l'hôpital. Nous avons été reçus par le sénateur, le député, vous-même M le Maire, par contre nous attendons un RDV avec l'Agence Régionale de Santé. M. le Maire, pourriez-vous appuyer notre demande pour que l'on entende de leur part le maintien de la maternité.

Vous savez que l'on a un projet de fusion de l'établissement qui est annoncé. Le 1^{er} janvier 2020 n'est pas une fin en soi mais notre inquiétude est qu'il y ait une fusion des établissements et que nous n'aurions plus de certitude sur le maintien de la maternité. Je ne vais pas ré-évoquer le pourquoi du maintien de la maternité. Nous savons que la Rance sépare le pays de Dinan et celui de St Malo, avec des cultures différentes. Nous travaillons depuis des années avec l'hôpital de St-Malo, aujourd'hui on met en place un projet médical partagé pour le bien-être de la population. Par contre si on ne maintient pas une activité de proximité, on aurait une fuite vers d'autres secteurs et automatiquement cela pourrait être le déclin des deux hôpitaux. Il y aurait donc un impact sur l'attractivité et les emplois.

Merci, on vous laisse la délibération pour que vous puissiez vous positionner.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ?

Bruno BERTIER

Je voudrais rappeler que, dès le début du mois de novembre dernier, je vous avais envoyé une lettre par laquelle je sollicitais une séance spéciale du conseil municipal sur l'avenir de l'hôpital et de sa maternité. Je partage ce qui vient d'être dit. Il ne faut pas être idyllique sur cette fusion. M le Maire vous m'aviez fait une fin de non-recevoir. Je m'aperçois ce soir que grâce à vous, représentants du personnel, nous pouvons enfin avoir une discussion et je vous remercie pour votre présence.

M. le Maire vous m'aviez fait une fin de non-recevoir en disant « pas d'inquiétude, j'ai toutes les garanties sur l'avenir de l'hôpital et de la maternité ». Vous l'avez redit encore samedi dernier dans les colonnes d'un quotidien, dites aux élus, aux personnels de l'hôpital, aux dinannais, je rappelle que l'hôpital est le plus gros employeur de la ville... dites-nous quels sont les éléments que vous possédez qui vous permettent de dire que la maternité ne va pas fermer. Quels sont ces éléments qui vous permettent de dire que l'avenir de l'hôpital sera radieux. On est dans un contexte où, il y a quinze jours, la ministre de la santé a fermé une maternité. On est dans un gouvernement ultralibéral qui est prêt aujourd'hui à fermer des maternités. Quelles sont les informations que vous possédez qui vous permettent d'affirmer que la maternité ne fermera pas. Mon inquiétude est qu'on a accepté il y a quelques années que cohabitent une santé publique avec une clinique privée et que demain les dinannais n'aient plus qu'une offre privée. Je sais cette fusion ne date pas d'aujourd'hui. Sur ce sujet comme sur d'autres nos prédécesseurs ont fait preuve de laxisme, la ville centre a perdu de nombreux services publics, je dirais même qu'il y avait un certain fatalisme. Je suis prêt à entendre votre espérance, on le souhaite tous mais il est grand temps que vous nous donniez toutes les informations que vous avez. Il est temps de taper du poing sur la table. Donnez-nous les éléments en votre possession pour permettre de rassurer le personnel de l'hôpital, les dinannais, les professionnels de la santé. Je vous remercie.

Didier LECHIEN (Maire)

Didier DERU ?

Didier DERU

Merci aux salariés de l'hôpital pour leur présence. Il n'y a pas que le problème de la maternité, il y a aussi le problème des médecins. Le maire l'a rappelé hier en conseil d'agglomération. On a un problème de déficit de médecins et du coup on doit recourir à l'intérim ce qui a un coût. On a déjà eu avec l'ARS des contrats de retour à l'équilibre. Aujourd'hui il faut qu'on arrête le déficit, je ne fais plus partie des instances, donc je n'ai pas toutes les informations. De mon point de vue, par un protocole de fusion qui soit clair et engageant. M Bougis vous parlez de la Rance, moi je voudrais que le vent n'aïlle pas dans un seul sens. Je ne suis pas un spécialiste. La seule façon de maintenir la situation de façon pérenne, étant donné que l'on a de l'offre de soins à Rennes et St-Brieuc, c'est d'avoir une pérennité de services. Dans le cas d'une fusion, je souhaite une pérennité de services sur Dinan, et notamment, c'est ce que j'ai eu l'occasion de dire à Claude Renoult, je ne vois pas pourquoi il y aurait plus de kilomètres dans le sens St-Malo/Dinan que Dinan/St-Malo. Donc dans le cadre d'une fusion, je souhaite qu'on mette tout sur la table, je fais confiance au président du conseil de surveillance, je pense qu'il faut une bonne répartition de l'offre de soin sur le bassin St-Malo/Dinan. M. Bertier vous avez évoqué l'offre privée, moi je suis aussi inquiet. Pour ceux qui ont participé aux négociations à l'époque, l'offre privée est liée au public. Si vous commencez à avoir quelque chose qui ne va pas dans l'offre publique, il y aura des conséquences sur l'offre privée, surtout qu'il y a une proximité avec le centre hospitalier privé de St-Grégoire.

On a tout un intérêt pour l'offre de soin, l'attractivité du territoire, le maintien des emplois, à avoir cause commune et être vigilant sur ce qui va se passer. Je sais qu'il y a les pour et les contre la fusion, si on y va il faut être très exigeant.

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Nous réitérons notre soutien à la maternité, on s'est déjà exprimé sur le sujet dans la presse. Je rappelle à M. Déru que faire la route St-Malo Dinan ou Dinan St-Malo, cela pose une question pour certains services notamment la maternité.

Didier DERU

C'est ce que j'ai dit.

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Au temps pour moi. Quant au manque de médecins, ce n'est pas aux malades d'en payer le prix. C'est aux gouvernants de prendre leur responsabilité pour offrir une qualité de soins à la population et donc de donner les moyens au personnel de pratiquer dans de bonnes conditions. C'est la santé de tout le monde qui en dépend. Il est hors de question que le pays de Dinan n'ait plus de centre hospitalier. L'agglomération est grande, nous devons pouvoir offrir une offre de soins aux gens du territoire sans qu'ils aient à aller à Rennes ou St-Brieuc.

Michel FORGET

On a affaire à une attaque en règle de la maternité de Dinan, encore un article de presse ce matin dans lequel Mme Lepors-Lemoine et d'autres médecins du centre hospitalier de St-Malo qui disent qu'il vaut mieux fermer la maternité pour des raisons de sécurité. Les syndicats ont déjà réagi aux premières attaques de ce médecin, il me semble important que le président du conseil de surveillance réagisse aussi.

Didier LECHIEN (Maire)

Je l'ai fait.

Michel FORGET

Oui, mais en l'occurrence, à cette attaque de ce matin aussi.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ces interventions, je remercie également le personnel de l'hôpital que je rencontre régulièrement sur l'organisation et l'avenir de l'hôpital. J'en profite pour rendre hommage à la qualité du personnel du centre hospitalier René Pléven. C'est un métier compliqué, avec des conditions de plus en plus difficiles. Je veux les assurer du soutien plein et entier du conseil municipal. Nous sommes tous attachés à l'hôpital public et en particulier à la maternité. Les déclarations du Dr Lepors-Lemoine ont indéniablement jeté un trouble, les premières sont apparues en pages locales, et ce matin le Dr Lepors-Lemoine réitère ses positions. Le Dr Lepors-Lemoine a été présidente d'un des syndicats nationaux des gynécologues obstétriciens de France. Evidemment sa voix porte, maintenant ses positions sont connues depuis très longtemps, elle a déjà fait des déclarations appelant à la fermeture de Dinan depuis longtemps. Il faut savoir qu'un certain nombre de gynécologues obstétriciens considèrent que les maternités de moins de 2 000 accouchements par an ne sont pas viables. En effet, on considère que sous le seuil des 2 000 accouchements on perd en technicité. Ces médecins préfèrent donc des regroupements avec fermeture des plus petites maternités. Il ne vous aura pas échappé que le nombre de maternité en France a été divisé par deux. Evidemment dans ce contexte, les déclarations du Dr Lepors-Lemoine ne manquent pas de nous interpeller. Je rappelle ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire, encore récemment, il n'est pas dans les intentions du directeur de l'ARS, ni du directeur du centre hospitalier de fermer la maternité de Dinan. Je vous renvoie au SROS (schéma régional d'organisation sanitaire) et nulle part dans ce document il n'est écrit que la maternité de Dinan doit fermer. Nous sommes aujourd'hui à un peu moins de 700 accouchements, nombre en baisse qu'il faut resituer dans son contexte plus large

puisque la démographie diminue. Le chiffre qui doit nous interpeller c'est qu'il y a actuellement sur le bassin de Dinan 1 263 naissances (en 2017) alors qu'il n'y a qu'environ 700 accouchements à Dinan. Cherchez l'erreur... ce qui veut dire que plus de la moitié des accouchements ne se font pas à Dinan : St-Malo, St-Brieuc et Rennes. La difficulté de notre territoire de santé n°6, c'est son étroitesse. Nous sommes le 2^{ème} petit territoire de santé en Bretagne après Pontivy-Ploërmel. Nous subissons de plein fouet la concurrence des hôpitaux rennais d'où un taux de fuite important. Je vous donne un autre chiffre, 70% des hospitalisations sur l'hôpital de Dinan se font en passant par les urgences. Les hospitalisations programmées se font à l'extérieur. Cela veut dire que notre hôpital souffre d'un problème de notoriété, nous avons besoin de nous battre davantage, de mieux communiquer pour faire connaître l'offre de soins dispensée par cet hôpital et la qualité des soins qui y sont dispensés, soins d'une très grande qualité, notamment à la maternité. La prise en charge des mamans par le personnel est excellente mais on ne le dit pas assez. Cela fait des années que je me bats avec la direction du GHT pour que l'on communique davantage et mieux sur ce très bel hôpital. Maintenant il y a un enjeu, c'est la démographie médicale. Pour fonctionner une maternité a besoin d'un nombre défini de gynécologues obstétriciens, c'est la loi. Nous sommes en Bretagne une des régions de France qui souffre le plus du manque gynécologues obstétriciens. Certaines maternités, même si leur fermeture n'est pas programmée, peuvent même être dans l'obligation à certains moments de leur vie, de fermer temporairement leur activité car il n'y a pas de gynéco. S'il n'y a pas de gynéco, vous n'accouchez pas en toute sécurité. La difficulté est là. Il faut trouver les médecins pour encadrer les accouchements. J'entends la remarque comme quoi c'est au gouvernement de gérer, mais on fait comment ? On recourt à l'intérim ? Dans le projet de loi de santé, il y a la fin du numerus clausus, c'est-à-dire que dans dix quinze ans on va retrouver un nombre normal de gynécologues. Il reste donc en attendant le recours à l'intérim mais cela coûte très cher. Pour l'hôpital de Dinan cela a représenté 1 400 000€, sans assurance de la stabilité. La solution n'est pas dans l'intérim mais d'avoir des équipes médicales territoriales qui interviennent à l'échelle de la GHT. Cela permettrait d'assurer la sécurité des différents sites. Cette position est défendue par l'intersyndicale. Dinan ne peut pas exister sans St-Malo et inversement. Je vous invite à faire attention au discours pessimiste qui donne une mauvaise image de l'hôpital. A force de dire que l'hôpital va fermer, on commence à créer une psychose. Je vous donne un exemple, il y a un médecin qui pensait venir travailler à Dinan et qui à entendre toutes ces déclarations a finalement décidé de ne pas venir. On a une responsabilité collective de défendre aussi l'image de l'hôpital. Cela me permet de faire un point d'étape.

L'ARS a souhaité que le GHT s'engage dans un processus de fusion. Les trois maires (Dinan, Cancale, St-Malo) ont rappelé que certes le processus pouvait être étudié mais seulement sous certaines conditions. Tout d'abord c'est la confiance entre les équipes, ce qui est un peu compliqué avec les déclarations du Dr Lepors-Lemoine. Deuxièmement, c'est un projet médical partagé, cela veut dire que tout le monde doit être gagnant. Cela veut dire qu'il n'y a pas renforcement d'un site au détriment d'un autre, il doit y avoir développement des sites. Il faut accepter qu'il y ait des services spécialisés dans des sites différents. L'hôpital de Dinan est très pointu en pneumologie, par exemple. On pourrait donc y développer un service référence. Ce doit être gagnant-gagnant. Tout doit être écrit avant. Enfin il faut une gouvernance partagée, si fusion il y a, la gouvernance devra être partagée. L'objectif sera de garantir une offre de soins de qualité sur l'ensemble de notre territoire. Je vous confirme également qu'un nouveau directeur général sera nommé prochainement à la direction du GHT car M. Guyader s'en va.

Sur la situation financière, l'hôpital connaît une situation très difficile. L'hôpital connaît un déficit de 5 millions d'euros, c'est énorme. Les 1 400 000€ de frais d'intérim ont été ramenés à 1 100 000 € en 2018, cela grâce aux collaborations avec St-Malo. L'ARS a accompagné l'hôpital de Dinan à hauteur de 2 millions d'euros, même chose pour St-Malo, on ne peut pas dire que l'ARS ne fait rien.

Les causes du déficit de ces hôpitaux dits « locaux », nous les connaissons : une tarification inadaptée à un hôpital comme le nôtre. La T2A, mise en place il y a 10 ans environ, n'est pas adaptée pour les hôpitaux comme Dinan qui accueillent une population vieillissante ou qui a des pathologies multiples et chroniques. Les maladies chroniques représentent 80% des dépenses de la sécurité sociale. Donc des hôpitaux qui accueillent une population vieillissante et des malades chroniques sont dans une

situation financière très compliquée. A cela on ajoute les problèmes de démographie médicale dans plusieurs spécialités. Difficultés financières dit difficultés à investir et donc difficultés à avoir des plateaux techniques pour attirer les médecins. Vous êtes jeunes médecins, vous sortez du CHU, vous avez devant vous 20 propositions... vous choisissez laquelle ? Celle où vous avez un plateau technique moderne et une équipe. Le défi il est là. Si la situation financière se détériore nous ne sommes plus attractifs. Le défi est de revoir complètement le système de santé. J'espère que la loi « Ma santé 2022 » sera à la hauteur des espérances et des attentes des élus, des personnels et des médecins. L'hôpital public est au pied du mur, le législateur doit trouver une solution. Je suis allé au ministère, j'ai rencontré le député, je l'ai interpellé sur ce sujet. Je lui ai dit que je souhaitais assister au débat parlementaire. L'hôpital est un sujet qui nous concerne tous, on y naît et on y meurt. Nous sommes collectivement dépositaires de l'avenir de l'hôpital. Dinan a besoin de St-Malo et inversement, on n'a pas le choix. Il faut développer les coopérations médicales fortes, des équipes communes. Le laboratoire d'analyses médicales est commun. Nous avons été une des premières communautés hospitalières de France. Nous sommes avec un directeur unique depuis 2009. Quand vous connaissez le pouvoir d'un directeur aujourd'hui, c'est lui le décideur, ce n'est pas le président du conseil de surveillance. On est là pour surveiller. Le pouvoir du directeur du GHT est déjà là, dans les faits la fusion existe déjà. Équipes intégrées, structures communes, direction unique.

La fusion n'est pas une fin en soi mais ce n'est pas un drame non plus. Il y a en a qui se passent bien (Quimperlé-Lorient par exemple) et d'autres moins bien (Senlis). La fusion est l'aboutissement d'un processus, la non fusion n'empêche pas la fermeture de maternité (Paimpol et Guingamp par exemple). La maternité a été sauvée et l'hôpital n'est pas fusionné. Petite anecdote on dit que la maternité a été sauvée par Noël Le Graët lors d'un match de la coupe du monde et une rencontre avec le Président de la République. Ce n'est pas automatique, c'est très compliqué la fusion n'explique pas tout. La décision est prise par l'ARS en fonction des besoins de la population. Si nous ne faisons rien, si nous n'innovons pas, le premier risque c'est la mise sous tutelle. Plus d'instances paritaires. Deuxième risque, c'est de devenir un hôpital de proximité, c'est un hôpital sans maternité, avec un service d'urgences à minima. L'immobilisme, le conservatisme en matière hospitalière, dans le contexte actuel est mortifère. Alors il faut bien mettre au centre de nos réflexions le patient. Quelle est l'organisation hospitalière qui permettra de prendre en charge le patient dans les meilleures conditions possibles. Le patient doit être au cœur de notre débat, c'est cela qui doit conditionner la décision finale qui sera prise.

Voilà ce que je peux dire, je rappelle bien sûr le soutien du conseil municipal à l'hôpital de Dinan et à la maternité, notamment par cette motion.

Nous voterons la motion en fin de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

René DEGRENNE (Maire délégué)

Je souhaite vous faire part de deux démissions d'élus de Léhon historique. Jean-Michel Froitier, tout d'abord, qui a eu des évolutions professionnelles dernièrement et qui a du mal désormais à assister aux différentes commissions et aux conseils municipaux et communaux. C'est quelqu'un qui a apporté beaucoup de fraîcheur et de bonne humeur.

La deuxième démission concerne Céline Fréret qui va déménager. Elle avait déjà du mal à assister à certains conseils et pense désormais ne plus pouvoir assister aux différentes réunions.

Je les remercie tous les deux pour leur investissement, nous les reverrons plus tard pour leur dire tout le bien que l'on pense d'eux.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, nous allons passer à la suite, avez-vous des remarques sur le relevé de décisions de la séance du 19 décembre dernier ?

Michel FORGET

Ce serait un droit de suite sur l'affaire n°10 du 19 décembre dernier et les travaux sans autorisation du parking du centre E. Leclerc. Des démarches devaient être faites. Où en sommes-nous ?

René DEGRENNE (Maire délégué)

On leur a envoyé un courrier auquel ils ont répondu. Il s'agit d'un parking non bitumé et qui accueille les véhicules du personnel seulement.

Michel FORGET

Est-ce qu'on pourrait avoir la copie du courrier ?

René DEGRENNE (Maire délégué)

Oui c'est possible, mais vous auriez pu demander en mairie. Mais vous préférez le faire en tribune.

Régis de BELLEVUE

Un petit détail dans le relevé de décisions, le trait d'union dans le nom de la rue.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est noté, on passe à l'ordre du jour.

Affaire n°1 - FINANCES - Information sur les restes à réaliser 2018 en section Investissement

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Les crédits d'Investissement, engagés et non liquidés au cours de l'exercice budgétaire N-1, sont inscrits sur un état des restes à réaliser, signé par l'exécutif et transmis en Trésorerie, pour permettre notamment le mandatement des factures dès le 1^{er} janvier de l'année N.

Cet état est établi sur la base des engagements juridiques (marchés et devis signés pour les dépenses, subventions notifiées pour les recettes) qui ont été engagés comptablement tout au long de l'exercice budgétaire.

Il précise, selon le niveau de vote adopté par l'assemblée délibérante pour son budget, par opération ou par chapitre, les crédits nécessaires pour honorer ces engagements. Ces crédits seront repris obligatoirement au budget primitif suivant. Ils viendront s'ajouter aux crédits nouveaux de l'exercice 2019, en section Investissement.

A noter que les engagements inscrits en dépenses et en recettes sur les opérations qui sont gérées en AP/CP au 1^{er} janvier 2019 n'ont pas été repris dans les restes à réaliser, puisqu'ils ont été repris dans les crédits nouveaux du budget primitif 2019.

Le montant total des crédits inscrits en restes à réaliser, en dépenses et en recettes d'Investissement, pour chaque budget, s'établit comme suit :

Ville de Dinan – Budget principal :

Dépenses d'Investissement : 2 060 588,63 €

Recettes d'Investissement : 1 240 729,48 €

Budget annexe Port de plaisance :

Dépenses d'Investissement : 23 892,63 €

Recettes d'Investissement : 22 355,00 €

Budget annexe Parkings souterrains :

Dépenses d'Investissement : 246 302,94 €

Recettes d'Investissement : 0 €

Budget annexe Camping municipal :

Dépenses d'Investissement : 4 708,33 €

Recettes d'Investissement : 24 545,45 €

Budget annexe Revente d'énergie : Néant

L'état détaillé des restes à réaliser, par budget, opération (ou chapitre selon le cas) et par nature, est joint en annexe.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** de cette information.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non ?

L'affaire est adoptée.

Affaire n°2 - FINANCEMENTS EXTERNES - Demande de subvention pour l'étude culturelle de l'abbaye- Programme européen LEADER/FEADER

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La présente demande de subvention porte sur l'étude culturelle de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon.

Avant la création de la commune nouvelle le 1^{er} janvier 2018, la commune de Léhon avait déjà engagé une stratégie de dynamisation de son centre bourg et avait mis en place des actions significatives :

- conservation du patrimoine,
- création d'activités culturelles dans l'abbaye et sur la motte féodale,
- réouverture de la boulangerie,
- mise en place d'usages temporaires pour gérer la vacance de certains bâtiments et stimuler l'implication des porteurs de projets.

Dans le respect des engagements de la commune historique de Léhon et des actions déjà engagées, la commune nouvelle de Dinan souhaite développer un projet à vocation culturelle au sein de l'abbaye Saint-Magloire. Le comité de pilotage a confirmé la nécessité de définir un projet culturel

pour l'abbaye, qui soit fort et partagé et de lancer, dans cette perspective, une étude de programmation.

Délais de réalisation : 1^{er} avril 2019 – 30 juin 2020

Le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous porte sur la dépense d'investissement :

Dépenses HT		Recettes		
Etude culturelle avec proposition de modèle économique	29 400 €	LEADER/FEADER	23 520 €	80 %
		Autofinancement	5 880 €	20 %
	29 400 €		29 400 €	100 %

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le principe du lancement d'une étude culturelle de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon ;
2. de valider le plan de financement prévisionnel et le calendrier de l'opération ;
3. de demander à bénéficier de l'aide européenne au titre du programme européen LEADER/FEADER 2014-2020 de Dinan Agglomération, et de déposer un dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération ;
4. d'autoriser M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la ville de Dinan s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution de la subvention LEADER/FEADER.

Olivier BOBIGEAT présente l'affaire.

Joëlle LE GUIFFANT

Cette étude a démarré lorsque nous avons travaillé sur le projet de l'hostellerie. Nous voulions cette étude pour avoir une cohérence entre l'hostellerie et le reste de l'utilisation de l'abbaye. Nous passons en comité unique de programmation le 26 mars. Nous avons fait un appel d'offres, deux cabinets ont répondu, ils viendront proposer leur projet le 15 mars.

Bruno BERTIER

Comme je l'ai fait sur d'autres dossiers, j'aimerais la création d'une fiche suivi pour que l'on puisse savoir où on en est dans le projet.

Cette affaire me permet de revenir sur le poste de chargé de mission créé l'an dernier. Je voulais savoir quel est le bilan au bout d'un an. Quels fonds ont été perçus ? La ville engage de grands projets, où en sommes-nous sur le bilan de ce chargé de missions ?

Didier LECHIEN

Elle est arrivée le 1^{er} octobre, pas il y a un an.

Joëlle LE GUIFFANT

Violaine BEASSE nous accompagne en effet dans ce dossier, maintenant je ne parle que de ce que je connais.

Olivier BOBIGEAT

Pour le suivi des dossiers, le projet château est en AC/PC donc c'est facile à suivre. Pour le bilan de la chargée de financements externes, elle est arrivée début octobre, donc c'est un peu tôt pour avoir un retour. Elle s'occupe de tous les dossiers, nous pourrions faire un bilan en fin d'année.

Didier LECHIEN (Maire)

On passe au vote.

L'affaire est adoptée.

Affaire n° 3 - BIBLIOTHEQUE – Extension des horaires d'ouverture – Première tranche : mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence) et réaménagement des espaces d'accueil

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

1. L'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, un projet fortement soutenu par l'Etat

Dans son rapport « Voyage au Pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain » remis au ministre de la Culture le 20 février 2018, Éric Orsenna mettait en avant le rôle fondamental joué par les bibliothèques dans l'accès à la culture. Suite à cette publication, l'État a ouvert la possibilité pour les collectivités de bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'extension des horaires d'ouverture de leurs bibliothèques.

Dans ce cadre, la ville de Dinan pourrait bénéficier d'aides de l'État à hauteur de 70 % des coûts durant trois ans, puis à hauteur de 35 % des coûts durant deux ans. Pour y prétendre, les conditions suivantes doivent être remplies :

- les futurs horaires d'ouverture doivent être égaux ou supérieurs à la moyenne nationale, soit à minima 24h30 hebdomadaires pour la strate de la Ville de Dinan, au lieu des 24h d'ouverture hebdomadaire actuellement,
- une ouverture doit être proposée sur une pause méridienne, le dimanche, ou en soirée au-delà de 19h.

2. Une subvention globale, intégrant les frais de personnel, l'adaptation des locaux, des équipements et des systèmes informatiques

Dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, la Ville de Dinan pourrait bénéficier d'une prise en charge par l'État à hauteur de 70 % pour les frais suivants :

- Les dépenses supplémentaires de personnel liées à ce projet,
- Les opérations de communication liées à ce projet,
- La mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence) permettant notamment la mise en place d'automates de prêt et de retour, et aujourd'hui développée dans de nombreuses bibliothèques,
- La refonte de l'espace d'accueil du rez-de-chaussée de la bibliothèque intégrant la mise en place d'automates de prêt-retour, de nouveaux mobiliers, de portes automatiques favorisant l'accessibilité des locaux, etc.

Hors contexte d'évolution d'horaires, l'ensemble de ces évolutions ne pouvait être subventionné par l'État qu'à hauteur de 20 à 30 %.

3. Un calendrier nécessitant la présentation du projet en deux phases

De nouveaux horaires d'ouverture pourraient être proposés à partir de septembre 2019. Un dossier de subvention devra alors être déposé auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles de Bretagne fin avril 2019, intégrant un plan de financement de l'opération validé en Conseil municipal. Afin de respecter d'une part les délais nécessaires aux appels d'offre, et d'autre part le temps nécessaire à la définition d'une nouvelle grille horaire et d'une nouvelle organisation du travail (enquête auprès de la population, discussions avec l'équipe de la bibliothèque, présentation en comité technique), il vous est proposé une présentation de ce projet en deux phases :

- 1^{ère} phase, présentée au conseil municipal de février 2019 : mise en place de la RFID et réaménagement de l'accueil ;
- 2^{ème} phase, présentée au conseil municipal d'avril : nouvelle grille horaire et nouvelle organisation du travail, ressources humaines, plan de communication, travaux.

4. Mise en place de la technologie RFID (identification par radiofréquence)

L'activité de prêt et de retour de documents (livres, CD, DVD ou magazines) est une activité centrale de la bibliothèque. Plus de 340 000 transactions sont effectuées chaque année par le personnel de la bibliothèque, soit en moyenne 1 600 transactions par jour d'ouverture. Les transactions sont aujourd'hui réalisées en deux étapes : scan du code barre puis activation / désactivation électromagnétique de l'antivol. Deux à quatre personnes de l'équipe sont mobilisées pour les inscriptions, le prêt et le retour des documents sur chaque plage d'ouverture de la bibliothèque. De longues files d'attente se forment régulièrement lors des périodes d'affluence. Par ailleurs, le système antivol électromagnétique présente aujourd'hui des dysfonctionnements et nécessite d'être remplacé.

La technologie d'identification par radiofréquence (RFID), aujourd'hui utilisée dans de nombreuses bibliothèques, permet de réaliser les transactions en une seule étape, par lecture de la puce RFID, et rend possible la mise en place d'automates permettant aux publics de réaliser eux-mêmes l'emprunt et le retour de leurs documents. La mise en place d'automates RFID permet l'amélioration du service rendu pour les usagers en régulant les files d'attente et en modernisant le service public. Elle présente aussi des avantages pour les bibliothécaires, en évitant les moments de stress liés aux périodes de forte activité et en dégageant du temps au personnel pour des actions de médiation, tout en diminuant les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) causés par les gestes répétitifs.

5. Réaménagement des espaces d'accueil du rez-de-chaussée de la bibliothèque

La mise en place d'automates de prêt-retour RFID nécessite de repenser les espaces d'accueil, et présente l'opportunité de proposer aux publics des espaces fonctionnels, davantage axés sur le confort et la convivialité, permettant de faciliter l'appropriation du lieu par le plus grand nombre. Par ailleurs, la mise en place de portes automatiques permettrait d'améliorer l'accessibilité du lieu, les personnes à mobilité réduite rencontrant aujourd'hui des difficultés pour accéder à la bibliothèque de manière autonome.

6. Plan de financement de la 1^{ère} phase

Le coût de cette opération est estimé à 114 785 € H.T. Dans le cadre de l'extension des horaires d'ouverture, la mise en place de la RFID pourrait être subventionnée à hauteur de 70 % par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne. Le reste à charge pour la collectivité s'élèverait ainsi à 34 435,50 €.

Le plan de financement de la 1^{ère} phase s'établit ainsi :

Dépenses H.T.		Recettes	
3 automates de prêt-retour	18 000,00 €	DRAC 70 %	80 349,50 €
Antennes antivol plafonds	6 300,00 €	Autofinancement Ville 30 %	34 435,50 €
Matériel informatique complémentaire	8 500,00 €		
Logiciel et licences	4 050,00 €		
Installation paramétrage formation	22 795,00 €		
Petit équipement	10 140,00 €		
Mobilier	30 000,00 €		
Portes automatiques	15 000,00 €		
TOTAL Dépenses H.T.	114 785,00 €	Total recettes	114 785,00 €

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'approuver le projet de mise en place de la RFID et de réaménagement des espaces d'accueil de la Bibliothèque municipale de Dinan,
2. d'approuver le plan de financement de l'opération,
3. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, à hauteur de 114 785 € H.T., soit 137 742 € T.T.C,
4. de solliciter une subvention auprès de la DRAC au titre du projet d'extension des horaires d'ouverture,
5. d'autoriser M. le Maire à organiser les procédures de consultation et à signer les marchés correspondants.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Voilà un très beau projet.

Y a-t-il des questions ?

Stéphanie MISSIR

Quel est le montant du MCO ? Maintient en condition opérationnelle...

Je n'étais pas à la commission et cela m'intéresse.

Joëlle LE GUIFFANT

Le budget de fonctionnement ?

Didier LECHIEN (Maire)

On vous répondra plus tard.

Joëlle LE GUIFFANT

Le coût de fonctionnement annuel de la RFID est de 523 €TTC par an les trois premières années. Les étiquettes ont également été prévues. Il faut tout prévoir dès le départ pour pouvoir chiffrer pour la demande de subvention et en bénéficier. A partir de la quatrième année serait de 7 243 €/ an. J'ai même des éléments sur la santé. Les fréquences émises par le RFID sont inférieures aux appareils utilisés dans la vie courante. Il faut souligner que les puces sont passives, elles ne sont activées que devant l'appareil. Plusieurs bibliothèques sont déjà équipées.

Bruno BERTIER

Nous nous réjouissons de ce dossier. Il était dans notre projet de campagne. Si une ouverture est prévue le week-end et en soirée c'est très bien. Je vois que le dossier est scindé en deux donc on en reparlera en avril. Mais nous soutenons pour l'instant ce projet.

Joëlle LE GUIFFANT

Voici la synthèse de l'enquête. Les priorités sont entre 12h et 14h, avec une préférence pour le mercredi et le samedi. Le dimanche vient en deuxième position et enfin une soirée avec une préférence pour le vendredi jusque 20h. Le profil des participants à l'enquête : entre 35 et 64 ans, de Dinan, fréquentant déjà la bibliothèque. Seulement 10% de personnes ne fréquentant pas la bibliothèque ont répondu. Des groupes de réflexion ont été créés dans l'équipe de la bibliothèque pour réfléchir à ce projet.

Didier DERU

Cela permet à la bibliothèque d'être dynamique, c'est un projet cher mais très subventionné alors il faut y aller.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est un très beau projet, mené dans le cadre de la politique nationale. On a des assurances fortes de la DRAC sur ce dossier. Je rappelle aussi le projet de Dinan agglomération de mettre les bibliothèques du territoire en réseau et celle de Dinan serait quelque part le chef de file de cette mise en réseau en raison des capacités et de l'offre qui sont les siennes. On a déjà un très bel outil mais avec ces nouvelles technologies, de nouveaux aménagements et de nouveaux horaires, elle sera encore plus appréciée. Cela répond à notre objectif d'ouvrir la culture au maximum de personnes. Je rappelle d'ailleurs que désormais la bibliothèque est gratuite pour les jeunes de Dinan ou scolarisés à Dinan de moins de 18 ans, ainsi que les demandeurs d'emploi.

On passe au vote.

Unanimité.

Affaire n° 4 - CULTURE – Labellisation « Ville et Métiers d'art »

Rapporteur : Mme LE GUIFFANT

Créé en 1992 à l'initiative d'élus locaux, le réseau « Ville et Métiers d'Art » (VMA) regroupe plus de 70 collectivités (métropoles, communautés de communes, villes moyennes ou petites communes). Les membres de l'association « Ville et Métiers d'Art » partagent la même politique : favoriser le développement et la transmission de savoir-faire d'exception. Conscientes du potentiel des métiers d'art pour l'animation du tissu urbain et l'identité de leur territoire, les villes détentrices du label s'engagent à favoriser l'installation de professionnels des métiers d'art dans la ville, à organiser des actions de communication et de promotion des métiers d'art, à développer le tourisme culturel, à favoriser les actions auprès des publics scolaires, à accompagner les actions de formation.

L'association « Ville et Métiers d'Art » met à disposition des villes labellisées divers outils, notamment des délégués régionaux, un consultant spécialisé Métiers d'Art, un centre de ressources,

une bourse de locaux, un site internet, une page Facebook très active, un compte Twitter, des ateliers techniques, la réalisation de documentaires sur les métiers d'art en partenariat avec TV5 Monde. Des partenariats avec des structures partageant les mêmes valeurs d'excellence sont courants (l'Institut Supérieur des Métiers, en charge des Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV), Ateliers d'Art de France, l'Association nationale des Elus des Territoires touristiques).

La ville de Dinan attire depuis plus d'un siècle les artistes et créateurs de tous horizons. Aujourd'hui, près de 60 créateurs y exercent leur art. Par leur simple présence, les ateliers attirent un public sans cesse plus nombreux et contribuent au dynamisme de la ville. Ce label permettra de leur donner plus de visibilité et de valoriser Dinan comme ville d'art ouverte et dynamique.

La candidature au label s'appuie sur des événements existants tels que les journées européennes des métiers d'art (JEMA), le festival des créateurs de mode, les expositions de la maison du Gouverneur et de l'abbaye de Léhon, et sur des événements à venir comme le parcours d'artiste prévu en septembre 2019.

La cotisation annuelle de 1 600 € a été inscrite au budget lors du vote du budget primitif 2019. Le label est valable 3 ans.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de signer la convention avec l'association « Ville et Métiers d'art » pour l'obtention du label.

Joëlle LE GUIFFANT présente l'affaire.

Joëlle LE GUIFFANT

Quelques villes : Pont-Scorff, Thiers, St-Claude, Baccara, Villedieu les Poëles, Revel...
Pour moi, c'est un plus d'adhérer à ce réseau.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

On passe au vote

Unanimité.

On passe à l'affaire suivante qui présente une délibération cadre sur les déplacements.

Affaire n° 5 - ENVIRONNEMENT - Délibération cadre relative à la politique de déplacements actifs de la commune nouvelle de Dinan

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

1- Préambule

La qualité de l'air, la santé de ses citoyens, l'attractivité de son centre-ville, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'accès à l'emploi, sont autant d'objectifs que la commune nouvelle de Dinan s'est fixés. Pour cela, elle souhaite s'inscrire dans une véritable dynamique de déplacements doux et affirmer son caractère de ville centre exemplaire au cœur de l'agglomération dinannaise.

La commune nouvelle de Dinan souhaite s'engager dans l'amélioration des déplacements dits « actifs ». Les modes actifs désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, tels que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers, etc.

Pour la commune nouvelle de Dinan, les enjeux sont multiples :

- Redonner une place aux modes actifs dans l'espace public, grâce à des aménagements cyclables et des cheminements piétons de qualité dans un environnement apaisé,
- Proposer des alternatives au « tout-voiture » pour anticiper les évolutions des modes de déplacement, notamment pour les ménages éloignés géographiquement et possiblement précarisés par leur forte dépendance à la voiture,
- Trouver des solutions pour maîtriser les phénomènes de congestion automobile et de pollution de l'air,
- Répondre aux engagements pris en matière de développement durable et d'économie d'énergie, notamment sur le volet mobilité de l'Agenda 21.

Au-delà de ces enjeux, les modes actifs engendrent des bénéfices directs et indirects souvent peu exploités, comme l'amélioration du cadre de vie (diminution des nuisances sonores). Ils ont aussi un impact très positif en matière de santé publique puisqu'ils concourent à la pratique régulière d'une activité physique permettant d'avoir une meilleure hygiène de vie et de prévenir certaines maladies chroniques.

Comparativement aux villes de référence, la part modale du vélo est aujourd'hui faible à Dinan. Or, le potentiel d'usage du vélo est très important : pour les trajets domicile-travail inférieurs à 5 km, la part de la voiture s'élève à 60 % environ tandis que le vélo reste très minoritaire, selon l'INSEE. Pourtant, il s'agit d'un mode particulièrement efficace, avec des bénéfices sur la qualité de l'air, la santé, l'attractivité des villes, la transition écologique et énergétique, l'accès à la mobilité pour tous ou encore l'emploi.

Les enjeux du développement d'un réseau cyclable sont considérables, à la fois en termes d'aménagements (infrastructures dédiées, partage de la voirie, traitement des discontinuités, stationnement sécurisé...), mais également en termes d'accompagnement (offre de services, appui au changement de pratique, communication, cohabitation des usagers...).

2- Plan d'action 2019-2023 – Plan de déplacements doux

L'ambition première de ce plan d'action réside dans la volonté d'augmenter la part modale du vélo et de la marche à pied d'ici 2023.

Mode de déplacement urbain par excellence, le potentiel des modes actifs à la fois utilitaires, pratiques, rapides et économiques, n'est plus à démontrer, aussi bien pour l'utilisateur que pour la collectivité. En outre, les contraintes budgétaires conduisent aujourd'hui à rechercher une efficacité accrue des politiques publiques dans laquelle s'inscrit pleinement la promotion de ces modes de déplacement.

Ce plan de déplacements actifs est étroitement lié à la stratégie globale de mobilités à l'échelle de l'agglomération dinannaise. Il s'inscrit ainsi en cohérence avec l'offre multimodale de déplacements, le développement de l'intermodalité avec le réseau structurant de transports en commun, le développement des réseaux cyclables des communes voisines, ainsi que les actions de modération de la place de la voiture (apaisement des vitesses, flux et optimisation du stationnement).

Au regard de la taille et de la morphologie de la commune, le plan se décline territorialement, autour des principales orientations suivantes, afin de prendre pleinement en considération les spécificités des territoires :

- **dans le centre-ville : favoriser le partage de la voirie entre les différents modes de déplacement au bénéfice des modes actifs et offrir des conditions de stationnement des vélos satisfaisantes,**
- **en périphérie : permettre la continuité et la sécurisation des itinéraires depuis les entrées de villes afin d'encourager de nouveaux usagers à la pratique des modes de déplacement actifs,**
- **entre ces territoires : améliorer l'intermodalité, notamment en reliant le quartier de la gare aux autres pôles : scolaires, culturels, sportifs, de santé et d'habitat.**

Le plan d'actions 2019-2023 se décline autour de 3 volets, selon les recommandations de l'ADEME :

1/ Aménager pour créer des conditions favorables à la pratique quotidienne des modes actifs grâce à des aménagements adéquats :

- la poursuite d'un schéma structurant d'itinéraires vélos fera l'objet d'investissements prioritaires (ouvrages d'art, suppression des discontinuités, rénovation, signalisation spécifique...) afin de relier les établissements scolaires, les équipements sportifs, les services publics,
- l'étude, puis la réalisation, aux regards des opportunités, d'aménagements spécifiques sur le réseau secondaire, en lien avec des projets connexes (ZAC, ZAE, réfections de chaussée...),
- la réalisation de multiples aménagements de voirie, afin de développer la pratique du vélo sur les trajets quotidiens de proximité, tout en contribuant à l'apaisement des circulations (zones 30, zones de rencontre, double-sens et cédez-le-passage cyclistes, perméabilités piétons/vélos, aménagements aux abords des écoles...),
- favoriser le stationnement des vélos grâce à l'installation d'abris et d'arceaux à proximité de secteurs stratégiques ou d'équipements (scolaires, culturels, sportifs, commerçants...) mais également pour les résidents du centre-ville et d'habitats collectifs,
- la prise en compte des déplacements actifs pendant les chantiers et travaux de voiries,
- intégrer lors de la phase d'étude des projets de voirie les aménagements permettant d'assurer la pratique des modes actifs de déplacement,
- favoriser la continuité des cheminements doux durant la réalisation de travaux sur le domaine public.

2/ Communiquer pour promouvoir les mobilités actives auprès de toute la population par des actions de communication ciblées :

- le développement d'un plan de promotion et de communication global en faveur des déplacements actifs ;
- une communication spécifique sur le thème de la sécurité des usagers ("code de la rue", angles morts, doubles-sens cyclables...),
- l'organisation d'ateliers vélos (informations et tests de futurs aménagements, informations sur la pratique cyclable, équipements, etc.),
- un fléchage spécifiques vélo (itinéraires conseillés, temps de parcours, directions, etc.)

3/ Développer des services et accompagner l'essor de nouvelles pratiques de mobilités durables :

- la mise à disposition d'outils d'information interactifs (plan vélo, calculateur d'itinéraires, infos travaux...),
- la mise en place de la location longue durée de Vélo à Assistance Electrique, trottinettes électriques...
- le lancement d'une campagne Bicycode : dispositif qui permet d'identifier les vélos,
- l'implantation de stations de gonflage et petites réparations en libre-service,
- l'appui à des initiatives innovantes en matière de modes actifs de déplacement.

3- Mise en œuvre du plan

Un tel plan d'actions nécessite la mobilisation de moyens techniques et financiers à la hauteur des ambitions affirmées et une programmation pluriannuelle de nature à garantir l'atteinte des objectifs fixés.

Il nécessite aussi et surtout de recueillir, tout au long de sa mise en œuvre, les projets des communes voisines en la matière, ainsi que l'avis des citoyens, afin de co-construire ce schéma de circulations actives.

Sur la base des orientations exposées, il est ainsi proposé de traduire, au cours de l'année 2019, ce plan d'actions au travers de :

- La réalisation d'un schéma directeur des modes actifs;
- La mise en place d'une stratégie et de priorités opérationnelles sur la voirie et les espaces publics, intégrant les logiques d'implantations géographiques (espace public, pôles d'échanges), de dimensionnements et de typologie de stationnements vélos (arceaux, consignes...),
- La communication et des animations en faveur des modes actifs, à destination du grand public, notamment sur les thèmes de la santé, des loisirs, de la liberté, de la sécurité et du coût,
- La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation et de suivi de la politique cyclable (linéaires aménagés, comptages, nombre de points de stationnement, etc.).

La mise en œuvre de ce plan d'action sera facilitée par **le recrutement d'un chargé de mission "vélo/mobilités actives" contractuel si la Ville est retenue dans le cadre de l'Appel à Projets de l'Ademe « Vélos et Territoires » auquel la Ville a répondu conjointement avec Dinan Agglomération.**

Par ailleurs, le budget investissement associé à cette mise en œuvre en 2019 est de 300 000 €.

Ce projet de délibération a été examiné par le groupe de travail développement durable réuni le 30 janvier 2019.

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 40 voix POUR et 8 ABSTENTIONS** (M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT), Mme LAISNE, M. BERTIER, M. de BELLEVUE), d'adopter cette délibération cadre.

Anne-Sophie GUILLEMOT présente l'affaire.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Cette délibération a été travaillée dans le cadre des commissions développement durable et en lien avec les habitants. Je rappelle qu'un budget de 300 000€ a été voté pour ce projet.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour cette présentation complète.

Des questions ?

Michel FORGET

Je m'interroge sur le bien fondé d'intervenir. Je suis assez désolé et las mais mon optimisme me fait participer. Depuis le temps que vous nous annoncez un plan vélo, nous commençons à désespérer. Le gouvernement, vous le rappelez, a annoncé en septembre à Angers une réelle politique en faveur du vélo. Il faut le reconnaître, la fédération de la bicyclette y a fortement contribué. Il y a vraiment un financement avec cette annonce de plan vélo, l'objectif étant de multiplier par trois les déplacements vélo pour 2024. Dinan est à 3% de vélo, 61% de voiture, peu de transport en commun. Il y a des enjeux importants. Beaucoup de déplacements de moins de 5 km se font en voiture. La ministre des transports a déclaré qu'il fallait arrêter de regarder le vélo avec condescendance. Pour la petite histoire, les plus anciens s'en rappelleront, la part modale du vélo en France était de 10%, aujourd'hui on est à 3%. Donc l'objectif de 9% peut être atteint. Il était grand temps que Dinan découvre les bienfaits du vélo et les inscrivent vraiment dans la politique municipale. Je ne peux pas dire que la lecture de la délibération cadre m'a déçu tant il est vrai que vous nous avez habitués hélas en ce domaine à des effets d'annonces, des déclarations et de la communication. Cette délibération est même en deça des engagements votés par le conseil municipal du 3 octobre 2013. Vous me direz vous nous ramenez toujours à l'agenda 21 mais des engagements avaient été pris avec ces fiches actions votées par le conseil municipal de Dinan. A Léhon des engagements avaient été pris avec Léhon cité durable. Il y avait des choses d'avancées. Dans les fiches on trouvait : sécuriser les circulations des vélos, créer des lignes de pedibus, revoir le plan de circulation du centre ville... depuis plus de cinq ans rien n'a bougé. Je le redis, mais en matière de politique cyclable Dinan mérite bien son titre de ville du Moyen-Age. Tout juste a ton vu fleurir des pictogrammes par ci par là. Vous nous direz que nous sommes injustes, trop impatients, que les choses avancent petit à petit mais comme Sœur Anne, si j'allais en haut de la tour je ne verrai rien venir. Dans ce domaine du vélo, votre politique M. le maire me fait penser à cette discipline cycliste que l'on appelle vitesse d'ailleurs, on tourne en rond et on y fait même du sur place. Prétexter la commune nouvelle pour justifier l'enterrement du groupe de travail Agenda 21 et de la commission Léhon cité durable, alors que le groupe de travail développement durable ne s'est réuni que deux fois. La première j'étais le seul élu et la seconde fois j'y étais avec Olivier Ségard. C'est important de rappeler les conditions dans lesquelles sont examinés les dossiers. Les autres personnes présentes étaient Anne-Sophie Guillemot et Gaëtan Seznec, Adeline Genevée et Elsa Velly. Le projet présenté est comme d'habitude une déclaration mais vous avez pris la précaution de le dire en préambule. Ce sont des intentions, des déclarations mais à aucun moment il n'est illustré par des exemples et des projets concrets. Aucun chiffrage, aucun objectif précis. Quelle répartition pour les 300 000€ ? J'imagine qu'il y a des priorités de dégagées. Rien de vraiment proposé depuis des années, vous nous dites qu'il faut partager les différents modes de déplacements en ville au bénéfice des modes actifs. Très bien mais que proposez-vous ? Vous refusez l'expérimentation d'un grand giratoire en mettant en sens unique rue

Thiers, rue Carnot, rue du Marchix pour donner plus de place aux piétons, prévoir des couloirs bus éventuellement alors même que cela figurait dans l'une de vos propositions dans votre programme de campagne. Vous refusez d'appliquer la loi en refusant d'autoriser les vélos à prendre certaines rues en sens unique dans les zones de rencontre. Vous avez refusé dans le projet gare la mise en sens unique de la rue Kitchener et la rue du Clos du Hêtre, rendant impossible une continuité cyclable vers le nord et vers l'est. Les aménagements qui sont actuellement route de Dinard et rue Lécuyer sont très bien mais aucune continuité n'est envisagée alors que cette bande pourrait faire la jonction vers Taden et la voie verte. A Dinan, les cyclistes pourront toujours tourner en rond, en sécurité, autour de la Pagode mais ce n'est pas ça qui fait une vraie politique cyclable. D'une manière générale, vous vous opposez à la mise en place de double sens cyclables alors que c'est pertinent pour la ville qui dispose d'un réseau dense de petites rues à faible trafic qui maillent l'ensemble des quartiers. 2019/2023, une fois de plus vous repoussez vos engagements et vous comptez sur le recrutement d'un chargé de mission pour mettre en place de vraies actions. Je ne doute pas que dans votre programme de 2020, la politique cyclable figurera en bonne place, cela fait au moins douze ans que ça dure. Les retours d'expériences en matière de politique cyclable montrent que la part modale du vélo progresse et que cela ne peut progresser que si des aménagements sont faits pour sécuriser. Des parkings à vélo sécurisés sont nécessaires dans les grandes villes mais peut-être qu'à Dinan ce n'est pas un des éléments majeurs.

La communication doit venir après, quand les aménagements ont été faits. Les stations de gonflage, les outils en self service... il faut d'abord démarrer par bien aménager. Je me souviens dans le bulletin municipal, on est dans la communication, c'est tout. De nombreux concitoyens nous disent qu'ils ont peur de prendre leur vélo, parce que, à tort ou à raison, ils se sentent insécurisés. Autre point, beaucoup de villes cyclables dialoguent en permanence avec des associations de vélo, ici rien de tout cela. Alors que Léhon, Quévert, Lanvallay l'ont fait. Dinan agglomération aussi. On ne peut pas faire sans les associations. Certaines associations peuvent mettre leurs compétences et leurs projets au service du bien commun. Une disposition gouvernementale est totalement absente, je le regrette, j'en avais fait part du groupe de travail, c'est tout ce qui concerne le savoir rouler à vélo. C'est prévu dans le plan vélo, l'autonomie à vélo est prévue pour la rentrée au collège pour 2022. Je trouve que c'est intéressant de prendre par ce biais-là. Si les vélos bus figuraient en 2014, ils ne sont plus dans la présentation d'aujourd'hui. Je le déplore. Cette approche permet d'enclencher un cercle vertueux qui limite l'automobile autour des établissements scolaires, qui sécurise, qui invite à aménager des itinéraires dédiés pour les élèves cyclistes et qui contribue à la lutte contre la sédentarité. Pourquoi ne pas instaurer réellement des zones près de chaque établissement scolaire, interdire le stationnement trop proche des voitures, mettre en place des plans de mobilité scolaires en associant les parents, les professeurs, ... L'étude du Cerema, où Dinan est citée, démontre l'intérêt pour la ville de développer les modes actifs pour le commerce... sans attendre d'autres études même si c'est très intéressant, il faut des mises en œuvre qui répondent aux attentes de nos concitoyens. En attendant ces réalisations, c'est avec regret que nous nous abstiendrons. En matière de vélo, jusqu'ici j'ai vraiment l'impression d'avoir été mené en bateau.

Bruno BERTIER

Je ne reprendrai pas tous les éléments mais nous en partageons une bonne partie. On veut promouvoir le tourisme mais nous avons des problèmes de mobilité dans notre ville notamment dans le centre historique. J'attendais beaucoup de ce plan qui nous est proposé ce soir. Beaucoup de blabla Mme Guillemot. J'ai eu le sentiment que vous découvriez le vélo, les arguments sont d'une platitude sur le sujet...

Plusieurs élus :

Oh non, ça suffit...

Bruno BERTIER

S'il vous plait, chaque groupe peut prendre la parole, ça s'appelle la démocratie. Je pensais que ce plan serait ambitieux, tout ceci s'inscrit dans une réflexion que vous n'avez pas du tout abordé, à savoir la révision du plan de circulation. Je n'ai rien entendu sur ce sujet alors qu'il y a plein de choses à faire. Nous en avons d'ailleurs proposé en 2014, mise en sens unique de certaines voies importantes en centre-ville, vous les rejetez c'est dommage. A un moment il faut savoir ce que vous voulez. Qu'y a-t-il vraiment derrière ces 300 000€, qu'en est-il ? On a compris ce soir, c'est un argument de campagne pour 2020, on affiche des promesses déjà faites en 2014, personne ne sera dupe de la manière dont arrive ce plan qui s'appelle 2019/2023 et qui arrive à un an des municipales comme si vous aviez déjà gagné les élections. Ca fait pschitt, c'est vraiment une grosse déception ce soir.

Didier DERU

Je vois que M. Bertier paraphrase M. Chirac « ça fait pschitt ». Ce sont de bonnes références. Je vais essayer de faire court. C'est un sujet qui indépendamment des groupes politiques accorde tout le monde, je ne vois pas qui pourrait être contre le vélo. On a un sujet local, c'est le plan de circulation, Bernard ne se cache pas, d'autres l'ont eu avant, c'est la topographie. On a eu des dossiers pour des subventions région /pays pour des pistes cyclables pour essayer d'avoir une cohérence avec Lanvallay. On a un problème c'est la topographie, je comprends le fait de vouloir aller vers cela mais le premier sujet sur lequel il faut qu'on se penche c'est comment faire pour faire coexister le vélo en ayant en tête le plan de circulation et les contraintes topographiques. Deuxième élément, je suis toujours méfiant sur les plans sur plusieurs années. On a déjà eu des sujets comme le wifi territorial sur plusieurs années et ça a du mal à aboutir. Il y a un nouveau mode, c'est la trottinette, et cela prend aussi par ici. Je connais des gens qui font Lanvallay/Quévert en 7 minutes. Je vous demande de ne pas trop sourire. C'est un mode de déplacement qui n'est pas proposé ici. C'est un mode de déplacement ludique, efficace et écologique. Il y a des villes où on peut avoir des trottinettes en libre accès, on peut même les laisser en ville. Il existe des applis pour cela. On accueille beaucoup de touristes, la trottinette pourrait avoir des avantages. J'insiste. Je pense que c'est quelque chose qui manque dans la délibération et qu'il faudrait ajouter. Je souhaiterais que l'on ait des informations sur les 300 000 €, comment vont-ils être utilisés ? J'entends par ailleurs parler d'un chargé de mission, je n'ai pas cela dans mes effectifs à l'agglomération... C'est un chargé de mission ville ? Je suis un peu sceptique sur ce point.

Didier LECHIEN

Je confirme qu'il y a des gens qui viennent en trottinette, il s'agit du directeur de cabinet, Gaëtan Seznec, qui utilise la trottinette et le Dinamo.

Didier DERU

Moi je parlais de trottinette électrique, c'est vraiment bien.

Yannick HELLIO

Juste un mot à M. Bertier. Il faut faire attention car le blabla d'Anne-Sophie Guillemot, les manœuvres politiques, on ne peut pas nous reprocher de ne pas avoir travaillé depuis le début de ce mandat, beaucoup de choses ont été faites et en particulier pour la circulation. La place des vélos sur notre territoire, elle existe au travers des 80 km de voirie qui sont ouverts à tous, piétons, vélos, trottinettes, et plutôt en sécurité. J'entends ce que dit Michel Forget, qu'il ne faudrait plus de voitures... on n'y arrivera pas. La rue Lécuyer ça fonctionne, ça ira jusqu'à Dombriand. Des sens uniques, bien sûr qu'on peut en faire, après est-ce que la configuration de la ville le permet ? Vous avez le droit d'être convaincu, donnez-nous le droit de ne pas l'être. Par contre, sur le secteur des casernes, boulevard Simone Veil, on pourra aller plus loin, voir avec les riverains, pourquoi pas mais en réfléchissant bien aux lieux. Attention à ne pas faire de la politique attrape-nigaud.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Cette enveloppe de 300 000 € est prévue pour les aménagements de la route de Dinard et de la rue Lécuyer, sur la rue du port. C'est prévu aussi pour des aménagements sur le boulevard Simone Veil et la rue d'Artillerie. Pas plus tard qu'hier, j'ai vu dans le quartier des cyclistes qui utilisaient le dispositif temporaire. C'est aussi pour des aménagements dans le quartier de la gare, des double-sens cyclables, du panneautage, des informations nécessaires qui seront enfin mises en place.

Dire que ça manque d'ambition, que ce sont de simples intentions, à des vues électorales, chacun à l'avis qu'il veut. Moi ce que je dis c'est que je n'étais pas en charge du développement durable en début de mandat. C'est un sujet pour lequel j'ai de l'intérêt, c'est pourquoi j'ai demandé à prendre cette mission l'an dernier. Alors entendre que c'est du blabla... je sais, je n'ai pas des connaissances exhaustives sur la question mais cela fait un an que je travaille ce sujet de manière acharnée. Il n'y a pas un jour où je n'ai pas travaillé, appris. J'ai quitté une zone de confort quand j'ai laissé ma délégation à l'atelier du 5 bis. Je suis allée sur une zone moins confortable mais en tout cas je n'ai pas le mépris des autres. Je trouve que chacun, dans sa vie professionnelle, dans sa vie d' élu, peut faire des choix, peut changer de trajectoire. On peut prendre des trajectoires courageuses, et je pense que c'est ce que j'ai fait. Je n'ai pas envie de faire des polémiques politiques comme plan 2023 on s'y voit déjà... je vais me mettre à votre place si j'avais dit plan 2019. Vous m'auriez dit c'est un truc petit bras et il n'y a pas d'évaluation derrière. Et bien moi je pense que ce sujet est important et qu'il doit dépasser un calendrier politique, c'est un enjeu national, supérieur. Si demain certains d'entre nous ne sont plus élus et bien pour moi, la question du développement durable, du climat, et bien ces questions sont des priorités. On travaille constamment ces questions dans mon collège... J'ai bien entendu des moqueries tout à l'heure parce que c'était un peu long mais je pense que ce sujet il faut s'y arrêter. Alors entendre dire que c'est du blabla et bien je trouve que c'est très méprisant. Je n'ai pas vos connaissances encyclopédiques mais je pense avoir une connaissance honnête et ce qui me caractérise c'est d'être quelqu'un qui ose relever des défis et qui met son énergie positive au service du dossier. Il faut aussi, je crois, quand on fait de la politique, un certain brin de naïveté, cela va vous surprendre par ce que quand on travaille en commission développement durable, j'en conviens en petit nombre, il y a une différence entre ce qu'on échange de manière positive et on a convenu ensemble plusieurs choses, comment impliquer les associations par exemple. Et dire qu'aujourd'hui c'est caricatural, on n'est dans une déclaration d'intention, pour moi il y a la priorité une qui est d'aménager des voies cyclables mais derrière cela va avec un volet communication et un volet développement de service. Et dire qu'il n'y a pas forcément de vols à Dinan, peut-être pas mais on est sur un ensemble global. On est là pour construire la colonne vertébrale de la politique mobilité douce de la ville. Et c'est quelque chose, je vais vous le dire gentiment, que l'on a travaillé ensemble certes en petit nombre mais qu'en même. Il y a les déclarations que l'on fait quand on est en commission et celles du conseil municipal. Quand on s'est quitté, on était d'accord sur un certain nombre de chose et on n'était d'accord pour ne pas poser une part modale mais plutôt partir sur des objectifs. Et dire que rien n'est fait depuis janvier 2018, ce n'est pas vrai, je l'ai déjà dit. Il y a eu des rencontres avec Léhon cité durable, il y a eu la création d'un document unique pour prendre la suite de l'agenda 21. Il y a eu des commissions de travail pour arriver au 2 juillet pour que nous puissions travailler ce document-là. Le service a aussi fait tout un diagnostic des voies cyclables pour voir où on en était. A l'issue de ce groupe de travail développement durable, se sont réunies des commissions thématiques et en particulier la commission mobilité en janvier. On travaille aussi avec les services techniques, la police municipale, la commission stationnement circulation. Cette commission s'est aussi réunie pour valider certains aménagements. C'est donc une mission qui est portée au sein de la majorité, de manière transversale. Alors s'entendre dire qu'on ne fait rien alors qu'un an après avoir pris mes fonctions on sort une délibération cadre. Je trouve que le calendrier est plutôt bon. Tout en sachant qu'on a pris en compte les demandes des habitants. Les priorités suivantes ont émergé après rencontres avec les habitants, relier le quartier de la Fontaine des eaux, le quartier de la gare, le bourg de Léhon et le centre-ville. C'est aussi les stationnements vélos et la location longue durée de vélos. Les habitants ont aussi émis le souhait d'aller in situ, d'aller voir les points noirs, de tester sur plusieurs mois des aménagements. On avance, cela se met en place. Sur les trottinettes ou tout autre

mode de déplacement, il est bien noté dans l'axe 3, avec des initiatives innovantes. Si on se rend compte que la trottinette peut être un moyen intéressant de déplacement, on pourra tester. Je rappelle que nous avons décidé dans ce groupe de travail, de se poser sur l'axe du plan vélo, notamment avec l'apprentissage du vélo auprès des jeunes. On s'est beaucoup appuyé sur la commune du Rheu sur ce sujet qui s'est fixé beaucoup d'objectifs sur ce sujet de manière scolaire, on attend une réponse positive à notre candidature à l'appel à projet de l'ADEME. Nous avons candidaté avec l'agglomération sur un appel à projets vélo et mobilité. Nous pourrions ainsi bénéficier de crédits pour employer un chargé de mission à qui l'on pourrait confier une mission auprès des scolaires et mener une politique ambitieuse. Je suis contente qu'on ait tous porté cela ensemble en commission mais ici les choses sont plus théâtralisées.

Didier LECHIEN

Merci Anne-Sophie pour cette excellente réponse.

Didier DERU

On est plus sûr de la voirie pour les budgets 2019, c'est ça ?

Deuxième question, est-ce que vous acceptez mon amendement trottinette ?

Didier LECHIEN

Oui

Michel FORGET

Juste deux choses, je me suis adressé au maire et quand on a critiqué la lenteur, ce n'était pas sur un an mais depuis l'agenda 21.

Je trouve que même si je veux bien l'admettre en séance de conseil on fait de l'humour, je n'accepte pas que l'on modifie mes propos. Si à chaque fois qu'on participe en commission, on s'entend dire après ici que ce n'est pas ce qu'on a forcément dit... Ca veut dire quoi ? Vous disqualifiez ce que je dis. J'ai fait des propositions en commission, je participe, bien évidemment mais si vous dites qu'on tient un double discours, c'est irrespectueux.

Didier LECHIEN

Je demande aux élus de l'opposition de respecter également les élus de la majorité car il y a eu des propos tout à l'heure qui sont inacceptables.

Pour compléter ce qu'a dit Anne-Sophie tout à l'heure, concernant l'îlot de la place Maréchal Leclerc, le sens de circulation a été étudié je vous le rappelle dans le cadre du projet gare par le cabinet du projet gare et en a conclu à la non faisabilité. Pour la rue Kitchener, en effet cela n'a pas été non plus retenu par le comité de pilotage. Je constate que la démocratie participative, ça vous arrange quand vous voulez. Vous ne pouvez pas dire que rien ne s'est fait depuis 2014, tous les chemins piétons de cette ville ont été ré-ouverts, il y a beaucoup de piétons. Les modes actifs ne se résument pas au vélo. Il y en a d'autres. Je comprends que vous privilégiez le vélo mais tout le monde ne circule pas en vélo. Je vous rappelle également la mise en place du réseau Dinamo sur le territoire aggloméré qui rencontre un succès exceptionnel, plus de 70 000 personnes ont utilisé ce réseau depuis début décembre. Ce qui montre qu'il était attendu. J'en profite pour remercier tous ceux qui ont participé aux groupes de travail, dont Michel Forget d'ailleurs.

Je vous propose de passer au vote.

Cette affaire est adoptée.

Affaire n°6 - ENVIRONNEMENT - Charte de l'Arbre - Composition du comité de pilotage

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

La commune nouvelle de Dinan dispose d'un patrimoine arboré remarquable. Sa diversité lui confère des qualités patrimoniales et naturelles exceptionnelles qu'il convient de mettre en valeur et de préserver.

La perspective des aménagements futurs doit inciter les élus et ses partenaires à mener une réflexion plus large sur sa préservation et sa gestion qui doivent être partagées par tous et couvrir l'ensemble du territoire.

La charte aura vocation à préciser les objectifs et moyens quant à la préservation, la gestion, la restauration et l'enrichissement de ce patrimoine à travers l'application de fiches actions. Elles pourront couvrir tous les champs d'application, de la sensibilisation de la population aux conditions d'intervention sur ce patrimoine arboré.

Dans ce cadre, le conseil municipal est sollicité pour acter la composition d'un comité de pilotage chargé du suivi de ce projet.

Il pourrait être composé de la façon suivante :

- 9 élus (Mme PARIS, Mme MERDRIGNAC, M. LAGREE, Mme GUILLEMOT, M. HELLIO, M. GOMBERT, Mme MIEL-GIRESSE, M. FORGET, Mme LAISNE)
- Le responsable du service développement durable
- Le responsable du service espaces verts
- Le responsable du service urbanisme
- Le responsable du service patrimoines
- 1 représentant de la commission « Promenades et arbres de Dinan » de la société des amis du musée et de la bibliothèque de Dinan (S.A.M.B.)
- Des représentants de la société civile

Ce comité de pilotage sera chargé de rédiger la Charte de l'Arbre de la commune nouvelle de Dinan et d'en assurer sa mise en œuvre et son suivi. Il sera accompagné dans cette mission par le comité de pilotage développement durable.

La réunion de lancement sera ouverte à tous les habitants, elle leur permettra de s'inscrire durablement dans la démarche.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'arrêter la composition du comité de pilotage « Charte de l'arbre » comme ci-dessus.

Anne-Sophie GUILLEMOT présente l'affaire.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Pour information, la commune de Plérin vient de terminer sa charte de l'arbre

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Stéphanie MISSIR

Cette proposition est intéressante. La plupart des parcs sont aujourd'hui gérés avec des puces RFID.

Vu qu'on est en RFID à la bibliothèque, on pourrait se poser la question pour les parcs.

Cela pour montrer que l'opposition a aussi des idées et qu'on peut les partager avec la majorité.

Autre point en termes d'organisation, encore un comité de pilotage alors qu'il y a des commissions qui travaillent sur des thèmes similaires ? Arrêtons les comités Théodule dès qu'on se pose une question. Laissons les commissions travailler. C'est bien de rédiger une charte mais il faut assurer le suivi après.

Didier DERU

Qui écrit la charte ? Ne me dites pas que c'est un chargé de mission.

Didier LECHIEN

Ce sera le service Développement durable.

René DEGRENNE

Il serait bon de s'appuyer sur Mickaël JEZEGOU du département, c'est un excellent technicien qui a écrit de nombreux ouvrages sur les arbres remarquables. On aura intérêt à le consulter.

Didier LECHIEN

C'est prévu.

Nous n'avons pas suffisamment conscience de la richesse que nous avons en termes de richesse arboricole. Nous avons d'ailleurs des arbres classés dans les arbres remarquables. Ils ont été répertoriés dans l'ouvrage de Mickaël JEZEGOU il y a quelques années. Je pense au Magnolia de l'église St-Malo, à l'Arocaria du cimetière et bien d'autres encore.

Cela s'inscrit aussi dans la perspective de la révision de notre secteur sauvegardé et de la sauvegarde de patrimoine remarquable géré par Dinan agglomération, puisque nous avons transféré notre compétence urbanisme à Dinan agglomération. Le règlement du secteur sauvegardé prend en effet assez peu en compte cette dimension. Nous n'avons pas actuellement les moyens juridiques pour protéger les arbres, les alignements. Cette charte de l'arbre pourra être annexée au règlement du secteur sauvegardé et nous donnera ces moyens de protection des arbres.

9 élus pourraient faire partie de ce comité : Mme PARIS, Mme MERDRIGNAC, M. LAGREE, Mme GUILLEMOT, M. HELLIO, M. GOMBERT, Mme MIEL-GRESSE, M. FORGET, Mme LAISNE.

Une réunion de lancement sera ouverte à tous les habitants et nous désignerons à la suite les membres de ce comité de pilotage pour la société civile. Il y aura aussi un représentant de la SAMB, M. Cauwel.

On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°7 - RESSOURCES HUMAINES – Tableau des effectifs – Mise à jour

Rapporteur : M. le maire

Les effectifs des services municipaux sont en constante évolution (départs à la retraite, recrutements, promotions, démissions, mise en stage, etc ...) et il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs très régulièrement.

Les différents mouvements qui ont affecté le tableau des effectifs en 2018 ou qui l'affecteront en 2019 sont les suivants :

1- Départs en retraite

Au 1^{er} mars 2019, quatre agents des services techniques de catégorie C sont partis à la retraite (deux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe et deux agents de maîtrise principaux). Ils ont été remplacés par quatre adjoints techniques en début de carrière.

2- Changements de grade par promotion interne

Deux agents ont bénéficié d'une promotion interne, impliquant un changement de cadre d'emplois. Il convient donc d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant l'emploi laissé vacant dans l'ancien grade :

- Un adjoint technique principal de 1ère classe a été titularisé au 1er janvier 2019 sur le grade d'agent de maîtrise,
- Un adjoint d'animation principal de 2ème classe a été titularisé au 1er janvier 2019 sur le grade d'animateur (catégorie B).

3- Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire d'un emploi permanent à temps non complet (31/35ème)

En raison de l'activité croissante du service d'accueil et de secrétariat de l'Atelier du 5 Bis, et à la demande de l'agent, il est proposé de transformer l'emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe à temps non complet (31/35ème) en emploi de même grade à temps complet.

4- Créations de postes liées aux avancements de grade proposés pour l'année 2019

Afin d'anticiper sur les avancements de grade qui pourraient être accordés pour l'année 2019, il est nécessaire de créer les postes correspondants. Les suppressions des grades laissés vacants après nomination des agents et les créations liées aux promotions internes seront vues ultérieurement après passage des dossiers auprès des commissions administratives paritaires placées auprès du centre de gestion des Côtes d'Armor.

Les créations sont les suivantes :

- Dans la filière administrative
 - 1 poste d'attaché principal (catégorie A)
 - 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe (catégorie B)
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (catégorie C)

Dans la filière technique

- 1 poste d'ingénieur hors classe (catégorie A)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe (catégorie C)
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe (catégorie C)

- Dans la filière sécurité
 - 1 poste de chef de service de police municipale principal de 2ème classe (catégorie B)

- Dans la filière animation
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe (catégorie C)
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe (catégorie C)

- Dans la filière culturelle
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (catégorie C)
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (catégorie C)

5- Créations de poste liées à la résorption de l'emploi précaire

Il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif et un poste d'adjoint du patrimoine pour la nomination en qualité de stagiaires de deux agents ayant été recrutés via des contrats aidés.

Par ailleurs, il convient également de créer deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique pour la nomination en qualité de stagiaires de trois agents ayant été recrutés via des contrats signés pour la première fois respectivement le 06/07/2012, le 25/02/2012 et le 02/12/2013.

6- Créations de poste pour répondre aux besoins des services (direction des ressources humaines)

Au 1^{er} janvier 2018, à la création de la commune nouvelle, la direction des ressources humaines était constituée de 5 agents (4,8 ETP) :

- 1 poste à temps complet de directrice générale adjointe en charge des ressources humaines et de l'e-administration (attachée territoriale - catégorie A)
- 1 poste à temps complet d'attaché principal (catégorie A+) d'adjoint à la DRH, en charge de la gestion des carrières, de la formation et des instances paritaires
- 2 postes à temps complet de catégorie C en charge de la gestion des carrières-paies avec un portefeuille de 120/160 agents chacun
- 1 poste à temps partiel 80 % de catégorie C en charge du secrétariat et des congés.

Aujourd'hui, l'ambition est répondre aux enjeux de développement des services en adéquation avec les attentes des usagers et des élus. Cela implique, pour la direction des ressources humaines de pouvoir développer :

- La mise en place d'une gestion effective prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Une politique de rémunération en adéquation avec les compétences et effectifs des différents services de la ville,
- Les compétences avec la mise en œuvre d'un plan de formation,
- L'aménagement du temps de travail avec la prise en compte du télétravail,
- La fiabilisation juridique des actes de gestion du personnel.

En conséquence, il est envisagé de renforcer la direction des ressources humaines en modifiant sa structure hiérarchique : suppression du poste d'attaché principal (catégorie A+) et création de deux postes de rédacteur territorial (Catégorie B).

Cela permettrait d'organiser le service en deux pôles, chacun encadré par un agent de catégorie B :

- L'un en charge de l'emploi, des compétences et de la coordination des carrières et des paies ;
- L'autre de la formation, de la prévention santé, de la sécurité au travail et du suivi de la politique sociale.

Au 1^{er} mars 2018, la direction des ressources humaines serait donc constituée de 6 agents (5,8 ETP) :

- 1 poste à temps complet catégorie A en charge de la direction générale adjointe ressources humaines et e-administration
- 1 poste à temps complet catégorie B en charge de l'emploi, des compétences et de la coordination des carrières et des paies
- 1 poste à temps complet catégorie B en charge de la formation, de la prévention santé, sécurité au travail et du suivi de la politique sociale
- 2 postes à temps complet catégorie C en charge de la gestion des carrières-paies avec un portefeuille de 120/160 agents chacun
- 1 poste à temps partiel 80 % catégorie C en charge du secrétariat et des congés.

*

* *

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25/02/2019,

Considérant les mouvements de personnel intervenus ou susceptibles d'intervenir en 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents à compter du 1^{er} mars 2019 tel qu'il est présenté en annexe.

TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DE DINAN au 01/03/2019

Emplois permanents

		Effectif Budgétaire	Effectif ent pourvu titulaire Temps complet (en ETP)	Effectif ent pourvu titulaire Temps Non Complet (en ETP)	TOTAL TITULAIRES	Effectif ent pourvu contractuel Temps complet (en ETP)	Effectif ent pourvu contractuel Temps non complet (en ETP)	TOTAL CONTRACTUELS	TOTAL TIT + NT sur emplois permanents
Filière Administrative									
Emplois de direction	Directeur général des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
	Directeur général adjoint des services (10 000 à 20 000 habitants)	1	1		1			0	1,00
Catégorie A	Attaché Principal	5	3		3			0	3,00
	Attaché	5	4		4			0	4,00
Catégorie B	Rédacteur Principal 1ère classe	3	2		2			0	2,00
	Rédacteur Principal 2ème classe	2	2		2			0	2,00
	Rédacteur	4	2		2			0	2,00
Catégorie C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	13	11,8		11,8			0	11,80

	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	7	5,6		5,6			0	5,60
	Adjoint administratif	13	9		9			0	9,00
	Sous-total Filière administrative	53	41,4	0	41,4	0	0	0	41,40
Filière Technique									
Catégorie A	Ingénieur Hors classe	1	0	0	0				
	Ingénieur Principal	4	4		4			0	4,00
Catégorie B	Technicien Principal 1ère classe	4	4		4			0	4,00
	Technicien	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Agent de Maitrise Principal	8	8		8			0	8,00
	Agent de Maitrise	5	5		5			0	5,00
	Adjoint technique Principal de 1ère classe	18	15		15			0	15,00
	Adjoint technique Principal de 2ème classe	32	24,6	0,7286	25,33			0	25,33
	Adjoint technique	43	37	1,28	38,28	9		9	47,28
	Sous-total filière technique	116	98,6	2,01	100,61	9	0	9	109,61
Filière Médico-sociale									
Catégorie C	ATSEM principal 1ère classe	3	2,8		2,8			0	2,80
	ATSEM principal 2ème classe	2	1,8		1,8			0	1,80
	Sous-total filière médico-sociale	5	4,6	0	4,6	0	0	0	4,60
Filière Culturelle									
Catégorie A	Conservateur des bibliothèques	1	1		1			0	1,00
Catégorie B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	2	2		2			0	2,00
	Assistant de conservation	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Adjoint du patrimoine	3	1	0,89	1,89	0	0	0	1,89

	Principal de 1ère classe								
	Adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe	6	4		4	0	0	0	4,00
	Adjoint du patrimoine	6	5		5	2	0	2	7,00
	Sous-total filière culturelle	19	14	0,89	14,89	2	0	2	16,89
Filière Animation									
Catégorie B	Animateur	2	2		2			0	2,00
Catégorie C	Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	3	1,9		1,9			0	1,90
	Adjoint d'animation Principal de 2ème classe	3	2		2			0	2,00
	Adjoint d'animation	10	8		8			0	0,00
	Sous-total filière animation	18	13,9	0	13,9	0	0	0	13,90
Filière Police municipale									
Catégorie B	Chef de service PM principal de 2ème classe	1	0		0			0	0,00
	Chef de service PM	1	1		1			0	1,00
Catégorie C	Brigadier Chef Principal	2	2		2			0	2,00
	Gardien-Brigadier/Brigadier	6	6		6				6,00
	Sous-total filière police municipale	10	9	0	9	0	0	0	9,00
Autres emplois permanents	Directeur SI	1	0		0	0			0,00
	Chargé de mission Inventaire et récolement musée	1	0		0	1		1	1,00
	Chargé de communication	1	0		0	1		1	1,00
TOTAL		224	181,5	2,90	184,40	13	0	13	197,40

Dans certains grades, le **nombre total de titulaires et non-titulaires sur emplois permanents est supérieur à l'effectif budgétaire recensé** car un même emploi peut être pourvu en surnombre, c'est le cas lorsqu'un agent contractuel est recruté sur un contrat de remplacement pour faire face à l'absence du fonctionnaire occupant l'emploi (cas des absences pour congé longue maladie, longue durée, accident de travail...).

Une deuxième mise à jour sera effectuée en fin d'année pour régulariser les postes laissés vacants (départs d'agents, suppressions liées aux avancements de grade et promotions internes).

M. le maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non

On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°8 - RESSOURCES HUMAINES - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : M. le maire

Le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 **relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires**, prévoit la compensation des heures supplémentaires, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur ou d'une indemnisation.

Ce dispositif est intéressant lorsque l'intérêt du service l'exige, en cas par exemple d'organisation d'événements d'ampleur sur la commune (fête des remparts, coupe du monde), ou bien de surcharge de travail d'un service lié à un pic d'activité.

Cela peut se faire moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à la demande du supérieur hiérarchique ou de l'autorité territoriale, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois pour un agent à temps complet. Seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires les agents appartenant aux grades de catégorie B et C.

Les agents à temps non complet amenés à effectuer des heures au-delà de la durée normale de leur cycle de travail sont rémunérés sur la base d'heures complémentaires dès lors que le total des heures effectuées ne dépasse pas la durée du cycle de travail défini par la commune pour les agents à temps complet.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en œuvre de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies, ce qui est le cas à la mairie de Dinan qui dispose d'un logiciel de gestion du temps et de fiches d'heures supplémentaires).

Le montant des indemnités est déterminé sur la base d'un taux horaire calculé comme suit :

Traitement brut annuel

1820

Ce taux annuel est ensuite majoré de **25 %** pour les quatorze premières heures et de **27 %** pour les heures suivantes. S'applique une deuxième majoration de **100 %** dès lors que cette heure supplémentaire est effectuée de nuit (22h à 7h) et de **66 %** lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou jour férié.

Pour information, l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales des rémunérations des heures supplémentaires a été rétablie à compter du 1^{er} janvier 2019.

*

**

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS),

Vu la délibération du 18 décembre 2014 portant création des indemnités horaires pour travaux supplémentaires au sein des services de la ville de Dinan,

Considérant la création de la commune nouvelle de Dinan au 1^{er} janvier 2018 et la nécessité de délibérer par principe sur l'octroi de ces indemnités à l'échelle de la commune nouvelle de Dinan,

Considérant que la commune dispose de moyens de contrôle automatisé permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires accomplies,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accorder les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public à temps complet ou à temps partiel relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} mars 2019 :

Filière	Cadre d'emplois
Administrative	Adjoints administratifs, rédacteurs
Technique	Adjoints techniques, Agents de maîtrise, techniciens
Culturelle	Adjoints du patrimoine, assistants de conservation
Police	Agents de police municipale, chefs de service PM
Médico-sociale	ATSEM
Animation	Adjoints d'animation, animateurs

2. d'autoriser M. le Maire à mandater des « heures complémentaires » aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public à temps non complet dès lors qu'ils appartiennent à l'un des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessus.

M. le maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non

On passe au vote. Unanimité.

Affaire n°9 – RESSOURCES HUMAINES - Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Rapporteur : M. le maire

Selon l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, outre les prestations de caractère obligatoire qui

résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local, sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations donnent lieu au versement, par la commune d'une indemnité dite "indemnité de conseil".

La création de la commune nouvelle ayant eu pour effet la création d'une nouvelle entité juridique avec la mise en place d'un nouveau conseil municipal, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur le versement de cette indemnité à la trésorière municipale. Il est ainsi proposé l'attribution de cette indemnité de conseil à Madame Anne COLLIOU au taux de 100 %, pour toute la durée du mandat de l'actuel conseil municipal.

Le calcul de cette indemnité est effectué sur les bases du compte administratif de la commune selon un système de tranches progressives indiqué dans l'arrêté du 16 décembre 1983, relative aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

*

**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des budgets communaux,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloué aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant la création de la commune nouvelle de Dinan au 1^{er} janvier 2018 et la nécessité de délibérer par principe sur l'octroi de cette indemnité au regard de la nouvelle collectivité Commune de Dinan,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 46 voix POUR et 2 OPPOSITIONS** (Mme BRIEC-LAME, M. FORGET) :

1. de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
2. d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
3. de dire que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Anne COLLIU, receveur municipal,
4. d'imputer la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 6225.

M. le maire présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non

On passe au vote.

Affaire n°10 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°147 située dans la zone industrielle de Dinan

Rapporteur : M. TOUMINET

La SCI Sameto Immobilier est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AB n°147 se trouvant dans la zone industrielle de Dinan, impasse du Capitaine Hesry, à proximité du stade Maurice Benoist. Ce terrain s'étend sur une superficie de 7 500 m².

L'acquisition de ce bien immobilier non bâti permettrait à la ville de constituer une réserve foncière dans la perspective de projets d'ordre culturels ou sportifs. Il est contigu au site retenu par Dinan Agglomération pour la construction de la piscine communautaire.

Cette parcelle pourrait permettre de répondre aux besoins de stationnements engendrés par la création, dans ce secteur, d'équipements publics.

Par un avis du 1^{er} octobre 2018, le service du Domaine a estimé ce terrain à un prix de 37 500 € avec une marge de négociation de 10 %.

Maître VAN RIJSEWIJK (mandataire judiciaire), représentant la SCI Sameto Immobilier actuellement en redressement judiciaire, propose de solliciter auprès du juge commissaire que cette parcelle soit cédée à la ville moyennant un prix de 40 000 € euros.

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. de solliciter auprès du juge commissaire l'acquisition de la parcelle, cadastrée AB n°147, au profit de la commune nouvelle de Dinan pour une somme de 40 000 €. Tous les frais d'actes relatifs à cette cession étant à la charge de la commune ;

2. d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

Jacques TOUMINET présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Il s'agit du terrain entre Sameto et le stabilisé du stade Maurice Benoist.

Michel FORGET

A qui revient la charge de la dépollution ?

Didier LECHIEN (Maire)

A la ville, tout dépend du projet. Si c'est un parking, c'est plus simple.

Didier DERU

Est-ce que l'étude est faite avant le dépôt de la requête? On est avec une vente judiciaire donc à partir du moment où on adresse la requête on ne peut plus la retirer, donc il faudrait demander préalablement des organes de la procédure pour pouvoir procéder aux études. Si c'est pour un parking pas de soucis.

Didier LECHIEN (Maire)

Le mandataire judiciaire proposait, à l'origine, 300 000 €. Je vous assure. Il était hors de question de l'acheter à ce prix.

Didier DERU

Il y avait peut-être un intérêt personnel, plus le montant est élevé, plus...

Didier LECHIEN

On va étudier cela, la direction générale se rapprochera de vous.

Cette affaire poursuit la logique dans laquelle nous sommes avec le projet piscine.

On passe au vote.

Affaire n°11 - AFFAIRES GENERALES – Lotissement « impasse des Prés Rudois » – Rétrocession des équipements communs et classement dans le domaine public

Rapporteur : M. GOMBERT

En 2015, un permis d'aménager a été accordé à la société en nom collectif (SNC) NEXITY Foncier Conseil, promoteur immobilier à Saint-Grégoire, pour un lotissement de 18 lots à usage d'habitation dénommé lotissement « *impasse des Prés Rudois* », se situant avenue de la Grande Haye – Léhon à Dinan.

Une convention quadripartite avait été signée le 15 juin 2015 entre la commune, l'intercommunalité, le SDE 22 et Nexity Foncier Conseil pour définir les modalités du contrôle des études, de la préparation des marchés et de l'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement en vue d'une prise en charge après leur achèvement. Il était convenu que la commune se voit rétrocéder la voirie, les espaces verts, le réseau d'eaux pluviales et la protection incendie.

Ces travaux de voirie, de réseaux et d'espaces verts étant achevés (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du 20 janvier 2017), la SNC NEXITY Foncier Conseil,

propriétaire des espaces communs de cette opération, sollicite aujourd'hui, leur transfert au profit de la commune nouvelle de Dinan.

Les équipements communs à rétrocéder sont détaillés de la manière suivante :

Parcelles cadastrales		Nature du terrain	Contenance (en mètre carré)
section	numéro		
AC	172	Voirie	212
AC	173	Voirie	184
AC	174	Espace Vert	35
AC	175	Bassin	598
AC	176	Espace Vert	264
AC	177	Voirie	3
AC	178	Espace vert	20
AC	190	Voirie/Espace vert	1924
AC	192	Espace vert	38
AC	119	Voirie	10
		TOTAL	3288

La voirie rétrocédée correspond à un linéaire de 222 mètres qu'il faudra prendre en compte pour le calcul des dotations allouées par l'Etat.

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** :

1. d'accepter la rétrocession des espaces communs (surface voirie, espaces verts, bassin) désignés dans le tableau ci-dessus au profit de la commune nouvelle de Dinan ;
2. de classer dans le domaine public communal les parcelles désignées dans le tableau ci-dessus ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge du promoteur immobilier.

Henri GOMBERT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Yannick HELLIO

On est allé sur place et il y a des petits bouts de terrains à entretenir, il serait peut-être bon de les céder aux riverains car ce sera mieux entretenu.

Henri GOMBERT

Oui, on est allé sur place en effet et on a regardé cela avec les riverains.

Affaire n°12 - URBANISME - Dénomination d'une voie à la Marotais (Léhon)

Rapporteur : M. GOMBERT

« La Marotais » est un hameau patrimonial dont le bâti dispose d'une numérotation propre depuis longtemps et connue sous les numéros 2, 3, 4 et 5 allée de la Marotais.

Entre l'avenue de la Grande Haye et le hameau, de nouveaux terrains à bâtir ont été construits ou vont l'être. Or, les numéros d'allée existants ne correspondent plus aux critères de La Poste et rendent difficiles la création de nouveaux numéros pour les constructions neuves qui ne disposent aujourd'hui pas d'adresse.

La commission d'urbanisme du 15 novembre 2018 propose de :

- maintenir l'adresse actuelle des habitations du hameau
- créer un nouveau nom de voie pour la partie haute de l'allée
- retenir un nom en lien avec la toponymie ou l'histoire des lieux.

Cette voie pourrait porter le nom d'un des champs du hameau, à savoir : *allée du Clos Briho*.

*

* *

Suite aux réunions de la commission d'urbanisme en date du 15 novembre 2018 et du 14 décembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer cette voie « *allée du Clos Briho* ».

Henri GOMBERT présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non

L'affaire est adoptée.

Affaire n°13 - URBANISME - Dénomination de la voie qui dessert la maison « Boucher » depuis la rue Chateaubriand

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Depuis la rue Chateaubriand, une voie privée dessert cinq habitations et le terrain communal « Boucher » située en fond d'impasse.

Par courrier en date du 30 octobre 2018, les riverains de la voie demandent à l'appeler *impasse Chateaubriand*.

Tous les copropriétaires de la voie sont signataires du courrier :

M. et Mme BUCAILLE

M. et Mme DESRIAC

M. et Mme FRANCOIS

M. PROTAT

M. et Mme THIEPHAINE

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 14 décembre 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** de dénommer cette voie *impasse Chateaubriand*.

Odile MIEL-GIRESSE présente l'affaire.

Didier DERU

Concernant la maison Boucher, qu'en est-il ?

La maison Boucher est la maison située au fond de l'impasse qui donne au fond du Val Cocherel. Cette maison a été donnée à la ville, elle est dans un triste état. Dans la menuiserie, il y a un peu d'amiante, la maison est en très mauvais état. Il faudra se poser la question un jour. Je crois que la démolition avait été estimée à 300 000 €.

Yannick HELLIO

La maison Boucher sert de vestiaire au personnel du val Cocherel et de stockage pour les aliments des animaux.

Affaire n°14 - URBANISME - Restauration d'un immeuble sis 7 place des Cordeliers - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 7 place des Cordeliers est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR). Il y est répertorié comme immeuble « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 4 septembre 2018, la Sarl Gab Immobilier représentée par M. David RIMBAUD, syndic de l'immeuble, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de restauration de l'immeuble suite à l'incendie qui s'est produit le 27 mai 2017.

Par courrier en date du 4 février 2019, M. RIMBAUD sollicite une subvention de la ville pour aider les copropriétaires dans leur démarche de restauration de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 1 272 493, 87 € TTC.

La direction régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 0,79 % du montant de la dépense subventionnable, soit la somme de 10 000 €.

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 14 février 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITE** d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme a été inscrite au budget principal 2019 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

Affaire n°15 - URBANISME - Restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble sis 8 rue de la Mittrie - Demande de subvention de la Sarl GAB IMMOBILIER

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 8 rue de la Mittrie est situé dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR). Il y est répertorié comme immeuble « à conserver et à restaurer ».

Par arrêtés municipaux en date du 30/08/2018 et du 31/10/2018, la Sarl Gab Immobilier représentée par M. David RIMBAUD, syndic de l'immeuble, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de restauration de la toiture, de la cheminée et d'un mur extérieur de l'immeuble.

Par courrier en date du 26 décembre 2018, M. RIMBAUD sollicite une subvention de la Ville pour aider les copropriétaires dans leur démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 27 216 € TTC. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise GLORIANANT pour les travaux de couverture et la SARC pour les travaux de maçonnerie.

La direction régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10 % du montant T.T.C. des travaux.

La Ville de Dinan pourrait participer comme elle le fait habituellement pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*
* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 14 février 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 voix POUR et 1 voix CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à la Sarl Gab immobilier une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Cette somme a été inscrite au budget principal 2019 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Anne-Cécile BRIEC-LAME

Quid des assurances ? On ne finance pas des travaux pris en charge par les assurances par la suite.

Didier LECHIEN (Maire)

Honnêtement les travaux sur l'immeuble sont considérables, ils ont constaté de gros désordres notamment sur un mur mitoyen. Quasiment tous les immeubles nécessitent une intervention lourde des entreprises, il y a un surcoût conséquent. Les assurances ne prendront pas tout en charge. C'est un dossier complexe, qui avance. Le cabinet d'architecte est excellent mais la restauration n'est pas simple du tout.

Stéphanie MISSIR

On ne subventionne pas les assurances ? C'est ça ?

Didier LECHIEN (Maire)

Ah non, on n'aide pas les assurances, c'est une subvention, c'est un peu notre participation.

Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble qui a été incendié a vraiment de gros travaux tandis que l'autre profite de l'installation de l'échafaudage pour effectuer des travaux d'entretien. Ce sont deux demandes différentes.

Didier LECHIEN

L'immeuble 7 place des Cordeliers est celui qui a été incendié. L'autre profite de l'échafaudage pour entretenir la cheminée. Il faut savoir que nous avons un problème à Dinan, c'est l'état des cheminées. Nous avons constaté, notamment à l'occasion de cet accident, qu'un grand nombre de cheminées du centre historique connaissait des désordres et présentait un réel danger. Vous devez parfois voir des barrières en ville, c'est pour mettre un périmètre de protection. Nous mettons désormais en demeure systématiquement les propriétaires de faire les travaux. Les cheminées sont hautes, peu épaisses et souvent mal entretenues. Ma responsabilité de maire est de m'assurer qu'il n'y ait pas de danger.

Ici les propriétaires en profitent pour faire des travaux.

On passe à l'affaire suivante.

Affaire n°16 - ENVIRONNEMENT – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017

Rapporteur : M. HELLIO

Suivant le décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets est adressé annuellement, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, au maire de chaque commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, pour l'année 2017, de la Communauté d'agglomération de Dinan.

M HELLIO présente le rapport (voir en pièce jointe).

Yannick HELLIO

Ce qu'il faut retenir c'est que beaucoup d'efforts sont faits pour améliorer la collecte, que des efforts sont également faits pour limiter les déchets. Nous produisons à peu près plus de 30% que nos voisins bretons et donc l'objectif est donc d'optimiser la collecte et de recycler au maximum.

Voilà l'essentiel.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ?

Bruno BERTIER

Il y a eu une grande amélioration dans la collecte, mais on a encore beaucoup de progrès à faire dans ce domaine. Il y a un gros manque de civisme, on retrouve encore des dépôts sauvages. Comment combattre cela ? Est-ce qu'il y a des amendes ?

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, il faut savoir que les encombrants qui sont déposés près des containers sont ramassés par nos services et non ceux de Dinan agglomération. Attention, on sait que tous les encombrants qui sont dans les quartiers ne sont pas toujours déposés par des habitants du quartier, en effet des gens viennent parfois de plus loin et déposent leurs encombrants. Notre police municipale verbalise, les agents ouvrent les sacs et recherchent des indices sur les propriétaires de sacs et s'ils sont identifiés, ils sont verbalisés. Il y a aussi une campagne d'information, avec notamment les ambassadeurs de tri de Dinan agglomération qui sont allés à la rencontre des habitants sur des quartiers où il y avait des problèmes récurrents. Il faut savoir aussi que Dinan Habitat a mis en place un numéro vert et offre à ses locataires des cartes d'accès pour les déchetteries pour les déménagements. Malgré tout cela, il y a encore des incivilités qui nuisent à l'ensemble des riverains. L'amende est de 68 € si vous payez sous 45 jours, 180 € après 45 jours et 450 € si vous oubliez.

Didier DERU

On a aussi un sujet avec le déploiement des bacs jaunes. On a tous des bacs jaunes, on a tous des familles et les bacs sont énormes. Je ne sais pas qui a choisi la taille mais il y a des gens qui laissent en permanence leurs bacs dehors.

Anne Sophie GUILLEMOT

Quand on parle de la collecte, des déchets, ... on parle essentiellement des ordures ménagères mais il faut savoir qu'il y a d'autres actions. On a notamment dernièrement mis en place, à la demande de riverains, des composteurs partagés. Ce composteur va être installé au niveau de la rue Henriette Desportes, cela correspond à une demande des habitants. C'est la mise en application de la fiche 19 de l'agenda 21. Un volet important dans la valorisation des déchets, ce genre d'actions pourra être mené.

Michel FORGET

L'agglomération incite et met en place beaucoup de chose, je rappelle quand même une lapalissade, c'est que le meilleur déchet est celui que l'on ne fait pas. Est-ce qu'il faudra revenir sur une taxe avec part incitative ? On demande aux citoyens d'avoir des comportements vertueux mais à un moment il va falloir que ça se ressente sur les factures aussi, si le citoyen ne voit pas les retombées, on pourrait perdre ces comportements.

Si vous ne savez pas, il y a des bennes à cartons dans les zones industrielles qui sont prévues pour les cartons. Ce n'est pas seulement réservé aux entreprises, nous avons le droit de déposer les nôtres aussi. Il faudrait que Dinan agglomération communique aussi là-dessus. Il faut bien sûr bien plier les cartons mais Dominique Ramard m'a bien dit qu'il n'y avait pas de problèmes à ce que les particuliers en déposent également. Concernant la restauration rapide, le Gouvernement a décidé que, pour les fast food, il fallait qu'ils trient leurs déchets. Il faut en effet des politiques nationales très fortes sur le recyclage, le tri...

Enfin pour terminer, ici c'est déjà mieux mais à l'agglomération on a encore des petites bouteilles d'eau individuelles, mais avant en conseil on avait des carafes, donc pas de déchets, on attend peut-être les carafes « eaux de Dinan » ?

Didier LECHIEN (Maire)

On verra quand on retournera à l'hôtel de ville, mais ici c'est un peu difficile d'amener les carafes.

Michel FORGET

Chacun pourrait peut-être apporter sa gourde ?

Didier LECHIEN (Maire)

C'est un porté à connaissance, il n'y a pas de vote.

Affaire n°17 - ENVIRONNEMENT – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2017

Rapporteur : M. HELLIO

L'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire de chaque Commune, qui a transféré ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, présente au Conseil Municipal un rapport annuel qu'il a reçu de cet établissement sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Vous trouverez ci-joint les rapports concernant l'exercice 2017 actés en conseil communautaire le 17 décembre 2018.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, pour l'année 2017, de la Communauté d'agglomération de Dinan.

M. HELLIO présente le rapport (*voir en pièce jointe*).

Didier DERU

On a parlé de communication tout à l'heure avec l'hôpital, il y a un élément sur lequel on ne communique pas assez, c'est que l'on a une capacité épuratoire. Ce qui permet de pouvoir accueillir des usines qui ont besoin de station de traitement, comme Kermené par exemple. Mais on oublie de communiquer sur ce point. C'est fondamental.

Didier LECHIEN (maire)

Bien merci.

C'est un porté à connaissance, il n'y a pas de vote.

Affaire n°18 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

Rapporteur : M. le maire

Par délibération du 09/01/2018, le conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 09/01/2018,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le maire depuis le 30 juillet 2018.

Numéro	Date	Objet
2018/45	30/07/2018	Travaux Illumination Hôtel de ville
2018/46	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33993
2018/47	10/08/2018	Eclairage SDE travaux de maintenance Léhon Référence 33994
2018/48	14/09/2018	Tarifs du forum des associations
2018/49	15/09/2018	Création d'une régie de recettes : location de salles
2018/50	06/12/2018	Acte complémentaire Régie tour de l'horloge
2018/51	06/12/2018	Acte complémentaire Régie château
2018/52	14/12/2018	Tarif vente ouvrage « Lettres de M Méheut à Y Jean Haffen»
2018/53	14/12/2018	Tarifs du Service Culturel pour 2019
2018/54	14/12/2018	Tarifs du Service des Musées pour 2019
2018/55	14/12/2018	Tarif stage de peinture du 27 au 28 décembre 2018 Musée YJH
2018/56	14/12/2018	Tarifs Bibliothèque pour 2019
2018/57	14/12/2018	Tarifs Police municipale pour 2019
2018/58	19/12/2018	Tarifs location de Box 2019
2018/59	19/12/2018	Tarifs groupe VARIANT
2019/01	07/01/2019	Travaux d'aménagement Eaux pluviales - rue des Rouairies
2019/02	07/01/2019	Travaux d'effacement de réseaux - rue des Rouairies
2019/03	28/01/2019	Tarifs 2019 Service Patrimoines

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend ACTE** des décisions prises par M. le maire depuis le 30 juillet 2018 dans le cadre des délégations du conseil municipal.

Didier LECHIEN (maire)

Je ne m'arrête pas sur l'affaire suivante, il s'agit des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal, notamment les tarifs. Je vous rappelle que ces tarifs ont été étudiés en commission.

Avant de passer aux motions, je souhaiterais vous donner deux informations.

La première : j'ai été prévenu pendant le conseil, du décès de Véronique Daverio qui était la directrice artistique du festival de musique classique de Dinan. Véronique se battait contre la maladie depuis de nombreuses années, cela s'est aggravé ces derniers mois. Vous reconnaîtrez les qualités de la femme, de la musicienne, qui depuis dix ans portait avec talent, compétence, énergie ce beau festival. Elle avait pour la musique un grand amour, le violon c'était son enfant, elle avait beaucoup d'amour aussi pour notre ville. Je pense que nous la regretterons beaucoup. Je vous proposerai lors d'un prochain conseil municipal d'appeler le festival de musique classique du nom de Véronique Daverio. Elle avait reçu les insignes de chevalier des arts et lettres en juillet dernier. Je vous demande d'avoir une pensée pour elle.

Deuxième information : notre responsable de la police municipale, Tony Crespin, a été victime d'une agression début février par un individu qui s'est introduit dans le poste de police municipale, ce dernier a demandé à le rencontrer et l'a tout simplement boxé. Il s'est levé et lui a asséné des coups. L'individu a été arrêté par la Gendarmerie, Tony Crespin a déposé plainte. Je veux l'assurer en notre nom à tous de notre soutien. Il va bien. J'en profite pour rappeler que ce sont des métiers difficiles, c'est un métier compliqué. Nous traversons une période où celles et ceux qui portent l'uniforme sont quelque peu malmenés parfois. Dans ce contexte, ils ont besoin de savoir que nous les soutenons, nous avons besoin d'eux car ils assurent notre sécurité au quotidien.

Je vais passer aux motions.

Affaire n°19 – MOTION pour le maintien et le développement de la maternité du centre hospitalier de Dinan

Rapporteur : M. le maire

(sur proposition de l'intersyndicale du centre hospitalier René Pléven)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **demande à l'UNANIMITE** le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le centre hospitalier de Dinan.

Le maintien de la maternité accouchante au centre hospitalier de Dinan doit être garanti afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, pédiatrie...)

La disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24h/24.

Le centre hospitalier René Pléven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire.

Le centre hospitalier de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes ou St-Brieuc.

Didier LECHIEN (Maire)

Je ne reviens pas sur celle sur l'hôpital car nous avons déjà échangé.

Y a-t-il des oppositions ? Des absentions sur cette motion ?

Non, elle est donc adoptée.

Je passe à la motion suivante qui va être présentée par Michel Forget. J'en profite pour vous annoncer que la ville vient d'être labellisée « zéro phyto ». La ville n'utilise plus du tout de produits

phytosanitaires, nous en utilisons encore pour le cimetière mais désormais nous n'en utilisons plus du tout. Léhon était déjà en avance là-dessus. Je passe la parole à Michel.

Michel FORGET lit le vœu.

Affaire n°20 - VCEU de soutien au mouvement « L'appel des coquelicots »

Rapporteur : M. FORGET

Attendu que :

- Au sortir de la seconde guerre mondiale, la généralisation de la production et de l'usage des pesticides a pu sembler régler des problèmes qui restaient sans solution auparavant ;
- Les pesticides ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés qui doit être durable ;
- Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et que le nombre de maladies chroniques a explosé ces dernières années ;
- La généralisation des pesticides est à l'origine du déclin massif de la biodiversité (disparition à une vitesse vertigineuse des abeilles, oiseaux, insectes...)
- Les professionnels, pris au piège et dupés par les fabricants, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agroalimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage,...)
- Sans fonds dédié, ce sont les agriculteurs qui supportent le financement de la prise en charge des victimes, via la mutuelle sociale agricole, et non les fabricants eux-mêmes ;
- Certains fabricants, mus par la recherche effrénée du profit, cherchent par tout moyen à contourner les mécanismes de régulation de l'usage des pesticides en proposant de nouvelles molécules sur le marché ;
- Dans son domaine de compétence, la commune nouvelle de Dinan, consciente des risques liés à l'usage de pesticides, a décidé de réagir. Elle s'est engagée dans une démarche « zéro phyto » et ne recoure donc plus à aucun pesticide dans l'entretien des espaces verts, de l'espace public, des cimetières, des terrains de sport et de la voie publique.

*

**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 37 voix POUR et 10 ABSTENTIONS** (Mme DESPRES, M. BARBE, M. BIGOT, M. CROCHETTE, M. TOUMINET, Mme LE GUIFFANT, M. ORHANT, M. GOULLAUD, M. GOMBERT et M. BONENFANT), M. PASINO ne prenant pas part au vote :

- de rejoindre l'Appel des coquelicots qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse ;

- de soutenir les victimes de maladies professionnelles et de demander des mesures visant la réparation intégrale de leur préjudice ;
- de demander au gouvernement et au parlement d'accélérer les mesures d'accompagnement des agriculteurs dans la mutation de leur modèle de production agricole. Cela, afin de permettre à la fois une juste rémunération de leur travail et une sortie rapide et effective des pesticides de synthèse.

Michel FORGET

Oui le développement durable ce n'est pas que le vélo, on a parlé de l'eau, des déchets, de la santé, du prix « zéro phyto ». Je crois que dans cette dynamique ça nous paraissait intéressant et opportun de présenter ce vœu. L'appel des coquelicots c'est un appel citoyen lancé à l'automne dernier, qui a pour but de faire pression pour obtenir l'interdiction des pesticides. Il y a d'ailleurs une pétition en ligne. Et donc on s'est fixé comme objectif d'arriver à 5 millions de signature d'ici octobre 2020. C'est très ambitieux, aujourd'hui on est à 600 000 signatures. En France, c'est assez dur de dépasser le million pour une pétition, on est par exemple, sur celle de l'affaire du siècle des 4 ONG qui attaquent l'Etat à plus de 2 millions, ce qui est exceptionnel.

Depuis octobre, il y a une réunion par mois le 1^{er} vendredi soir de chaque mois. D'autres communes s'y mettent comme Matignon, Pleurtuit, beaucoup de nos concitoyens sont très sensibles à ce sujet, beaucoup de jeunes, des enfants, des retraités. On est là pour rappeler aussi que les premières victimes sont ceux qui manipulent les produits, à savoir les agriculteurs, les salariés des coopératives. Avez-vous des questions ?

Charles PASINO

Je ne suis pas d'accord, je ne veux pas signer une pétition qui nous emprisonne. Chacun peut soutenir les coquelicots mais le conseil municipal n'a pas à soutenir des positions politiques, je ne m'oppose pas, je ne veux pas participer au vote.

Didier LECHIEN (Maire)

On note que tu ne participes pas au vote.

Didier DERU

Ca me gêne de cibler les agriculteurs, peut-on revoir le paragraphe ? Peut-on plutôt mettre « *La généralisation des pesticides* ».

Deuxième point, on parle de l'Assemblée Nationale mais je pense qu'il faudrait plutôt mettre « le Parlement ».

Stéphanie MISSIR

Par rapport à ce type d'affaires, je rappelle que nous sommes tous élus, on a le droit de faire des propositions, on fait de la politique. Je ne vois pas pourquoi on s'effraye quand des sujets comme ça entrent au débat. Un conseil municipal, quelle que soit la taille, c'est pour faire de la politique, de la gestion de la cité.

Charles PASINO

Je ne parle pas de politique mais de prendre en otage un conseil en sous-entendant que si l'on ne vote pas pour, on est des salauds. Je trouve ces pratiques malhonnêtes et déplacées.

Didier LECHIEN (Maire)

Bien, on note les modifications : « intensification des pratiques agricoles » remplacée par « généralisation » et « Parlement ».

Michel FORGET

Pour répondre à Didier Déru, l'important est que le vœu soit voté. J'ai bien dit que c'était un appel citoyen qui d'ailleurs est assez critique envers les partis politiques. Ce n'est pas politicien, ce sont des citoyens qui sont signataires. Sur l'intensification, on ne cible pas les agriculteurs mais il y a des études qui donnent des éléments maintenant on peut modifier si cela permet de voter le vœu.

Olivier BOBIGEAT

Peut-on aussi enlever le passage sur les profits, cela donne une connotation hautaine, ça me gêne.

Michel FORGET

On peut changer le vocable mais on peut difficilement contester la stratégie de Monsanto, ils ont quand même engrangé beaucoup de bénéfices au détriment de la santé de beaucoup de personnes. C'est vraiment un cas qui restera, j'espère, d'école. Il y a des livres là-dessus.

Didier LECHIEN

On peut mettre « certains fabricants ».
Sous ces réserves de modifications, on peut passer au vote.

Anne-Sophie GUIILEMOT

Concernant le zéro phyto, on parle du cimetière et des espaces verts mais il ne faut pas oublier le service de propreté urbaine qui participe aussi beaucoup.

Didier LECHIEN (maire)

On va ajouter « sur la voirie publique ».

David BRUNET

C'est du pinaillage mais sur le 4^{ème} paragraphe, le gaz à effet de serre aussi est à l'origine du déclin massif de la biodiversité.

Didier DERU

Je propose d'avoir un comité de pilotage pour l'élaboration des motions à chaque conseil ! (Rires)

Didier LECHIEN

On passe au vote.
J'ai noté que Charles ne prend pas part au vote.
37 voix POUR et 10 ABSTENTIONS (Mme DESPRES, M. BARBE, M. BIGOT, M. CROCHETTE, M. TOUMINET, Mme LE GUIFFANT, M. ORHANT, M. GOULLAUD, M. GOMBERT et M. BONENFANT).

M. le Maire lève la séance.